Nations Unies A/CN.10/PV.362

Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement
362e séance
Lundi 3 avril 2017, à 10 heures
New York

Président : Mme Martinic . . . . . (Argentine)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Ouverture de la session

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je déclare ouverte la session de fond de 2017 de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

La Commission du désarmement a été créée en 1978, à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en vue d'examiner et de formuler des recommandations sur les différents problèmes qui se posent en matière de désarmement et d'assurer le suivi des décisions et recommandations pertinentes émanant de la session extraordinaire consacrée au désarmement. Depuis sa création, la Commission est parvenue à formuler 16 séries de recommandations, directives et principes essentiels allant de l'information objective sur les questions militaires à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, pour n'en citer que deux.

La session de 2017 de la Commission constitue la dernière phase du processus triennal actuel. La Commission va devoir achever les travaux des deux Groupes de travail en se mettant d'accord sur des documents de consensus portant sur les points respectifs de l'ordre du jour – les premières recommandations ayant pour but d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires; l'objectif des deuxièmes recommandations étant l'adoption de mesures de confiance dans le domaine des armes classiques.

J'encourage les délégations à participer pleinement aux discussions au sein de deux Groupes de travail, à entendre les préoccupations de chacun dans un esprit d'ouverture et à considérer les intérêts d'autrui comme leurs propres intérêts. Selon moi, c'est la seule façon de favoriser la compréhension mutuelle nécessaire pour traiter les questions dont nous sommes saisis. Le désarmement nucléaire et les mesures de confiance sont au cœur de la paix et de la sécurité internationales. Je suis certaine que les États Membres assumeront la responsabilité qui leur incombe d'utiliser pleinement cet organe pour parvenir au terrain d'entente très élémentaire mais nécessaire dont nous avons besoin dans le domaine du désarmement.

(*l'oratrice reprend en espagnol*)

Avant que nous n'abordions le premier point à l'ordre du jour, j'aimerais, au nom de tous les membres de la Commission, souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Kim Won-soo, Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les affaires de désarmement. Je tiens à le remercier, lui et son équipe, pour le précieux soutien qu'ils vont apporter à la Commission à la présente session.

J'ai le plaisir de donner la parole à M. Kim Won-soo.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

Document adapté

Merci de recycler

M. Kim Won-soo (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, pour les paroles aimables que vous venez d'adresser à mon Bureau.

Je tiens à vous remercier, Madame, d'avoir accepté la tâche difficile, comme vous l'avez souligné, de conclure la présente session de la Commission du désarmement. En deuxième lieu, j'aimerais remercier le Président sortant, l'Ambassadeur Odo Tevi, du Vanuatu, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé la session de l'année dernière et les consultations intersessions qui l'ont suivie. Enfin, en troisième lieu, je voudrais remercier les Présidents sortants des deux Groupes de travail, l'Ambassadeur Kairat Abdrakhmanov, actuel Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, et M. Bouchaib Eloumni, du Maroc, qui ont tous deux présidé avec brio les Groupes de travail au cours des deux dernières sessions. Ils assument maintenant de nouvelles fonctions importantes et, à mon avis, tout à fait méritées.

L'année 2017 constitue la dernière année du cycle triennal de cet organe. La Commission va devoir achever le travail de ses deux groupes de travail et présenter des recommandations à l'Assemblée générale. Cette année marque également le soixante-cinquième anniversaire de la création de la Commission du désarmement par l'Assemblée générale. Sa mission était de répondre aux craintes de la communauté internationale face au manque de confiance généralisé caractérisant le monde et source d'une augmentation des armements. Aujourd'hui, cette mission est plus importante que jamais. Nous sommes témoins d'une montée des tensions aux niveau régional et mondial, de nouvelles compétitions déstabilisantes en matière d'armes stratégiques et classiques, de tendances politiques inquiétantes qui menacent de ruiner les acquis obtenus depuis la fin de la guerre froide et d'une baisse des résultats de la part des institutions de désarmement, y compris de cet organe. Il nous faut travailler plus résolument afin d'inverser ces tendances.

Nous avons assisté à l'émergence de nouvelles technologies capables d'influer négativement sur la paix et la sécurité internationales. Il s'agit de systèmes d'armes de pointe et de nouvelles applications pour des technologies révolutionnaires auxquelles s'intéresse principalement le secteur tant privé qu'universitaire. De la cybersécurité, de l'intelligence artificielle aux missiles hypersoniques, ces nouvelles technologies rendent plus floue la distinction entre les armes stratégiques et les armes non stratégiques et entre les armes nucléaires et les armes classiques non nucléaires.

Faire face à ces nouvelles tendances exige une approche globale. À cet égard, nos objectifs ont toujours été plus ambitieux que de seulement éliminer ou limiter certaines catégories d'armes. Le désarmement était conçu pour être une approche intégrée destinée à répondre au problème plus large de la guerre et faciliter des accords en faveur du maintien collectif de la sécurité internationale. Telle est la logique sur laquelle s'est bâtie la notion de désarmement général et complet. Créer un nouveau modèle de sécurité durable exige que l'on envisage la manière de moderniser la notion de désarmement général et complet au vingt et unième siècle.

C'est également l'approche adoptée dès l'origine par la Commission du désarmement. La présente session offre la possibilité d'une revitalisation de cette approche en examinant les recommandations des deux groupes de travail de façon globale, en tant qu'éléments se renforçant mutuellement et faisant partie d'un ensemble plus vaste. En qualité d'unique instance universelle de délibération, la Commission peut, par son engagement inclusif et sa volonté de rechercher le compromis et de faire preuve de souplesse, contribuer de manière significative à la revitalisation d'un désarmement général et complet.

J'en viens maintenant aux questions liées à l'espace extra-atmosphérique. Cette question est particulièrement mûre pour un examen. Son histoire récente est prometteuse. Le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, créé par l'Assemblée générale sur l'initiative de la Russie en 2012, a conclu avec succès ses travaux en 2013. La résolution 70/53, adoptée ultérieurement par l'Assemblée générale et parrainée par la Chine, la Fédération de Russie et les États-Unis, a démontré une rare unité sur une question stratégique d'une telle importance.

La Première et la Quatrième Commissions ont tenu leur première séance spéciale consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales. Cette réunion a montré qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour rapprocher les points de vue divergents. Elle a cependant permis de débattre de ces divergences et de rechercher un terrain d'entente.

Je suis sincèrement reconnaissant aux anciens Présidents, l'Ambassadeur Drobnjak, de la Croatie, l'Ambassadeur Seck, du Sénégal, et l'Ambassadeur Tevi du Vanuatu, de leurs efforts pour que cette question soit débattue par la Commission et pour

approfondir les discussions et la coopération entre les communautés concernées par la sûreté et la sécurité des activités spatiales. Nous le devons également à l'esprit de souplesse manifesté par l'ensemble des États. Contribuer à la mise en œuvre des mesures de confiance et de transparence relatives aux activités spatiales serait une étape indispensable vers la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Parce que l'espace est notre patrimoine commun, cette question mérite d'être traitée au sein d'un organe universel.

En février dernier, le Secrétaire général a publié un rapport (A/72/65) sur la mise en œuvre par le système des Nations Unies des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Nous espérons que ce rapport et les lacunes qu'il recense serviront de guide pratique aux représentants dans leurs discussions officieuses. Ces discussions pourraient permettre d'examiner différentes idées visant à garantir que l'espace reste à l'abri des conflits et des pratiques non durables. J'espère que cette question donnera lieu à des délibérations productives.

J'aimerais, pour terminer, souligner qu'il existe un espoir réel de progresser en 2017, notamment au sein de cet organe. Plusieurs événements importants ont lieu cette année, en particulier dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. La Commission du désarmement se réunit précisément en même temps que deux de ces événements : les négociations sur un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète et le lancement du cycle d'examen crucial du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les occasions ne manqueront donc pas d'agir sur les nombreux points d'un ordre du jour chargé en matière de désarmement. La réussite des délibérations au sein de la Commission peut donner une note positive et insuffler un nouvel élan à nos efforts collectifs pour avancer sur la voie du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération.

J'adresse à la Commission mes vœux les meilleurs pour une session couronnée de succès.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Kim de sa déclaration.

Adoption de l'ordre du jour provisoire pour la session de fond de 2017 de la Commission du désarmement

La Présidente (*parle en espagnol*) : Les membres se souviendront qu'à sa séance d'organisation, le 13 février, la Commission a pris note de l'ordre du jour provisoire pour sa session de fond de 2017, publié sous la cote A/CN.10/L.78.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite adopter l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document A/CN.10/L.78.

L'ordre du jour est adopté.

Élection des autres membres du Bureau

La Présidente (*parle en espagnol*) : Comme les membres le savent, la Commission doit encore élire, parmi les groupes régionaux, six vice-présidents et un rapporteur. J'ai été informée que des consultations sont encore en cours au sein du Groupe des États d'Afrique en vue de la nomination de candidats pour les postes de vice-président. Par conséquent, nous procéderons ultérieurement à l'élection des vice-présidents issus de ce groupe.

En revanche, j'ai le plaisir d'informer la Commission que les candidatures ci-après ont été approuvée. Le Groupe des États d'Europe orientale a approuvé les candidatures de M^me^ Anda Grinberga, Première Secrétaire à la Mission permanente de la République de Lettonie, et de M^me^ Rosita Šorytė, Ministre-conseillère à la Mission permanente de Lituanie, en tant que Vice-Présidente du Groupe des États d'Europe orientale.

Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a approuvé la candidature de M^me^ Asha Challenger, Conseillère à la Mission permanente d'Antigua-et-Barbuda, pour le poste de vice-présidente du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Groupe des États d'Asie et du Pacifique a approuvé les candidatures de M. Yasar Ammar, Deuxième Secrétaire à la Mission permanente du Pakistan, pour le poste de vice-président, et de M. Seyed Robatjazi, Premier Secrétaire à la Mission permanente de la République islamique d'Iran, pour le poste de rapporteur du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

En l'absence d'objection, je considérerai que la Commission souhaite élire par acclamation M^me^ Asha Challenger, d'Antigua-et-Barbuda; M^me^ Anda Grinberga, de la Lettonie; M^me^ Rosita Šorytė, de la Lituanie; et M. Yassar Amar, du Pakistan, aux postes de vice-présidents, et de M. Seyed Robatjazi, de la République islamique d'Iran, au poste de rapporteur de la Commission pour la session de fond de 2017.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Au nom de la Commission, j'adresse mes chaleureuses félicitations aux membres nouvellement élus du Bureau et leur souhaite plein succès dans l'exercice de leurs fonctions. Je suis convaincue qu'ils contribueront pour beaucoup au bon déroulement des travaux de la Commission cette année. À titre personnel, je tiens à dire combien je compte sur leur appui et leurs conseils.

Je crois comprendre qu'il y a un accord général sur les candidatures des Présidents des Groupes de travail. En l'absence d'objection, je considérerai que la Commission souhaite élire par acclamation M. Wilmer Méndez, Ministre-Conseiller auprès de la Mission permanente de la République bolivarienne du Venezuela, au poste de président du Groupe de travail I, et M^me^ Lachezara Stoeva, Conseillère et Représentante permanente adjointe de la Bulgarie, au poste de présidente du Groupe de travail II.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Au nom de la Commission, j'adresse mes chaleureuses félicitations aux présidents des Groupes de travail. Je les remercie d'assumer la difficile tâche de présider leur groupe respectif en cette dernière année d'examen de la question. Je suis tout à fait convaincue qu'ils s'acquitteront de leurs fonctions avec sagesse.

Organisation des travaux

La Présidente (*parle en espagnol*) : : J'appelle à présent l'attention des membres de la Commission sur le calendrier des séances, publié sous la cote A/CN.10/2017/CRP.1, qui a été distribué précédemment, et ce matin également dans la salle. Comme les membres l'auront constaté, nous avons prévu de tenir trois sessions plénières consacrées à un échange de vues général. Onze autres séances ont été allouées à chaque Groupe de travail sur une base équitable. Comme les membres s'en souviendront, ce calendrier se fonde sur la pratique des années précédentes pour ce qui concerne le nombre de séances allouées à chaque Groupe de travail. De même, compte tenu de la nécessité d'utiliser au mieux le temps et les ressources dont nous disposons, il a été jugé approprié de revenir à la pratique consistant à tenir une séance plénière de la Commission à mi-parcours de la session afin de pouvoir vérifier la manière dont s'effectuent les délibérations au sein des Groupes de travail. Cela sera utile à toutes les délégations, notamment aux plus petites d'entre elles.

En outre, comme les membres s'en souviendront, conformément à la résolution 71/82, la Commission devrait tenir des discussions officieuses sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales au cours des deuxième et troisième semaines de nos débats. À ce propos, j'aimerais appeler l'attention de la Commission sur la question du taux d'utilisation des services de conférence et lui faire part de quelques chiffres concernant le niveau d'efficacité de cette Commission s'agissant de l'utilisation des services de conférence.

Comme les membres le savent, conformément à la résolution 70/9, les organes intergouvernementaux, comme la Commission, ont pour mandat d'optimiser le taux d'utilisation des ressources affectées aux services de conférence. Le taux moyen d'utilisation des services de conférence de la Commission au cours des 10 dernières années a été de 66 %. Je répète le taux d'utilisation des services de conférence de la Commission au cours des 10 dernières années a été de 66 %, inférieur à la norme, fixée à 80 %. La bonne nouvelle, c'est que le taux d'utilisation s'est établi à 76 % l'année dernière, ce qui est beaucoup plus proche de la norme fixée. J'espère que les membres se joindront à moi pour tout mettre en œuvre afin que la Commission puisse améliorer le taux d'utilisation des ressources affectées aux services de conférence. Cela suppose, notamment, de débuter et de conclure les séances dans les temps impartis et d'utiliser au mieux le temps alloué à nos séances.

Puis-je considérer que la Commission prend note du calendrier des séances publié sous la cote A/CN.10/2017/CRP.1?

Il en est ainsi décidé.

Débat général

La Présidente (*parle en espagnol*) : La Commission va maintenant entamer l'échange de vues général, sur la base de la liste des orateurs inscrits pour le débat général. Je prie les délégations qui ne l'ont pas encore fait de s'inscrire sur la liste dès que possible, car nous avons l'intention de conclure le débat général demain à 13 heures.

Afin d'utiliser au mieux le temps dont nous disposons pour l'échange de vues général, je propose que nous maintenions la pratique de la liste évolutive des orateurs, laquelle est actuellement ouverte à toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole. Je rappelle également à toutes les délégations déjà inscrites sur la liste que cela signifie qu'elles doivent être prêtes à

prendre la parole à tout moment, et éventuellement plus tôt qu'elles ne l'escomptaient initialement.

Je rappelle également aux délégations que nous respecterons les modalités fixées pour le temps de parole, c'est-à-dire 15 minutes pour les délégations parlant au nom d'un groupe et 10 minutes pour les délégations s'exprimant à titre national.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la présente session de fond de la Commission du désarmement. Je félicite également les Vice-Présidents et les Présidents des Groupes de travail pour leur accession à ces fonctions. Nous tenons à exprimer nos remerciements à l'Ambassadeur du Vanuatu, M. Odo Tevi, qui a présidé la Commission en 2016, aux Vice-Présidents, ainsi qu'aux Présidents des Groupes de travail, le Maroc et le Kazakhstan, pour leurs efforts au cours de la dernière session de fond de la Commission. Je tiens également à remercier M. Kim Won-soo, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, pour son exposé, qui nous a donné des informations utiles sur ce qui nous attend dans les années à venir. Le Mouvement des pays non alignés assure la présidence de sa pleine coopération et espère que la présente session sera productive et affichera de bons résultats.

Le Mouvement des pays non alignés rappelle sa position de longue date concernant la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et exprime sa détermination à promouvoir le multilatéralisme en tant que principe fondamental de toute négociation dans ces domaines. À cet égard, le Mouvement réaffirme que la Commission du désarmement, en vertu de sa composition universelle et de sa qualité d'unique organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral de désarmement des Nations Unies, a la pertinence voulue et le caractère central qui s'impose pour l'examen de questions de désarmement spécifiques et la présentation de recommandations concrètes à l'Assemblée générale.

La Commission du désarmement a apporté sa contribution, par le passé, dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements, en adoptant 16 directives, recommandations et déclarations. Le Mouvement des pays non alignés est préoccupé par le fait que la Commission n'a pas été en mesure d'aboutir à un accord sur des recommandations de fond concernant les points inscrits à son ordre du jour depuis 2000 en raison d'un manque de volonté politique et des positions inflexibles adoptées par les États dotés d'armes nucléaires. Le Mouvement souligne qu'il est nécessaire d'obtenir sans tarder des résultats concrets durant le cycle actuel de la Commission du désarmement et, à cet effet, exhorte tous les États Membres, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à faire preuve de la volonté politique et de la souplesse voulues. Il se tient prêt à coopérer de façon active et constructive avec toutes les parties afin de convenir de recommandations de fond sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission.

Le Mouvement des pays non alignés réitère sa profonde préoccupation face au manque de progrès qui caractérise la mise en œuvre par les États dotés d'armes nucléaires de leurs obligations et engagements dans le domaine du désarmement nucléaire. Le Mouvement les engage énergiquement à mener à bien l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, conformément aux obligations juridiques qu'ils ont contractées en la matière au niveau multilatéral au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), durant les Conférences des Parties chargées d'examiner le TNP, et de l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris à la Conférence d'examen de 2000 et réitéré à nouveau en 2010. Le Mouvement réaffirme que ces obligations et engagements demeurent valides jusqu'à ce qu'ils soient honorés.

Le Mouvement insiste sur le fait que des progrès sont nécessaires dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires sous tous ses aspects si l'on veut renforcer la paix et la sécurité internationales. À cet égard, le Mouvement souligne que le désarmement nucléaire, qui est la plus haute priorité établie par la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en même temps qu'une obligation juridique multilatérale, ne doit pas être subordonné à des mesures de renforcement de la confiance, à des efforts de non-prolifération ou à ce qu'on appelle la stabilité stratégique.

Il souligne que la résolution 68/32 de l'Assemblée générale et sa version la plus récente, la résolution 71/71, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », fournissent une feuille de route concrète aux fins de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire avec, en urgence, l'ouverture de négociations au sein de

la Conférence du désarmement en vue de la conclusion rapide d'une convention globale sur les armes nucléaire.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, qui devra se tenir au plus tard en 2018, comme il en a été décidé par des résolutions de l'Assemblée, offrirait de fait à cette dernière l'occasion d'examiner les progrès réalisés dans le désarmement nucléaire et de faire des recommandations concrètes afin de poursuivre sur la lancée de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire tenue en 2013 et d'intensifier les efforts internationaux en vue d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Le Mouvement souligne la nécessité de constituer un comité préparatoire de la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies à New York.

Il insiste sur l'importance d'une plus grande sensibilisation du public à la menace que représentent les armes nucléaires pour l'humanité et la nécessité de leur élimination totale, par la célébration, le 26 septembre, de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Mouvement réaffirme qu'il importe que les considérations humanitaires soient prises en compte dans toutes les délibérations portant les armes nucléaires et dans le cadre de la promotion de l'objectif de désarmement nucléaire. Le Mouvement exprime sa vive préoccupation face aux pertes humaines et aux destructions immédiates, aveugles et massives causées par tout emploi d'armes nucléaires et ses conséquences catastrophiques à long terme pour la santé humaine, l'environnement et d'autres ressources économiques vitales, mettant ainsi gravement en danger la vie des générations actuelles et futures. Dans ce contexte, nous réaffirmons que tous les États doivent se conformer strictement au droit international applicable, y compris le droit international humanitaire. Le Mouvement rappelle l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, du 8 juillet 1996 (A/51/218, annexe), et appuie les discussions de fond sur les incidences humanitaires des armes nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme également la nécessité de conclure un instrument universel, inconditionnel, non discriminatoire et juridiquement contraignant afin de fournir une garantie efficace à tous les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires en toutes circonstances, à titre hautement prioritaire, en attendant l'élimination totale des armes nucléaires, qui demeure la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires.

Le Mouvement souligne que l'ensemble des activités et plans relatifs à l'amélioration des armes nucléaires existantes ou la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires contredisent l'objectif de la réalisation du désarmement nucléaire en tant qu'obligation juridique multilatérale, ainsi que les engagements contractés par les États dotés d'armes nucléaires à cet égard.

Il réaffirme l'importance de l'application par les États dotés d'armes nucléaires des principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité internationale dans toutes les mesures relatives à l'accomplissement de leurs obligations et engagements dans le domaine du désarmement nucléaire.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme le droit inaliénable de tout État de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, y compris le droit souverain de développer un cycle complet de combustible nucléaire au niveau national, à des fins pacifiques, sans discrimination, et de participer de la façon la plus complète possible à l'échange d'équipements, de matières et d'informations scientifiques et technologiques à des fins d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Le Mouvement insiste à nouveau sur le fait que le meilleur moyen d'aborder les préoccupations relatives à la prolifération est de le faire dans le cadre d'accords négociés sur le plan multilatéral, universels, globaux et non discriminatoires. Les dispositifs de maîtrise de la non-prolifération doivent être transparents et ouverts à la participation de tous les États, et ne doivent pas imposer de restrictions à l'accès aux matières, matériels et technologies à des fins pacifiques nécessaires aux pays en développement. Il souligne que les questions relatives à la prolifération doivent être réglées par des moyens politiques et diplomatiques. Les mesures et initiatives prises à cet égard doivent l'être dans le cadre du droit international et doivent contribuer à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP regrettent que la neuvième Conférence d'examen n'ait pas pu dégager un consensus sur un document final malgré les efforts déployés par les délégations. Cet échec doit nous encourager à intensifier nos efforts pour atteindre l'objectif final du

TNP : le désarmement nucléaire. Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP insistent sur l'importance de la réalisation des engagements pris aux Conférences d'examen du Traité de 1995 et 2000, et de la mise en œuvre des plans d'action adoptés par la Conférence d'examen du TNP en 2010 sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Les États membres du Mouvement qui sont parties au TNP soulignent en outre que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, élément essentiel et partie intégrante de l'ensemble des décisions adoptées sans vote qui ont permis la prorogation indéfinie du TNP en 1995, doit être appliquée sans plus de retard, et ils réaffirment que cette résolution garde toute sa validité jusqu'à ce que ses objectifs soient accomplis.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP expriment leur profonde déception face au fait que la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, qui devait avoir lieu en 2012, n'a pas été convoquée en dépit de la décision de consensus adoptée à la Conférence d'examen du TNP en 2010. Cela est contraire à la lettre et à l'esprit de la résolution de 1995 et représente une violation de l'accord collectif obtenu à la Conférence d'examen du TNP en 2010. Les États membres du Mouvement des pays non alignés parties au TNP font valoir que les engagements et obligations des dépositaires du Traité à l'égard de cette zone, tels que figurant dans la résolution de 1995 et le Plan d'action de 2010, demeurent valables jusqu'à ce qu'ils soient honorés. Ils s'élèvent fermement contre les entraves dont les organisateurs allèguent qu'elles sont responsables de leur incapacité à organiser la conférence dans les délais impartis. À cet égard, les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP déplorent qu'Israël soit la seule partie, au Moyen-Orient, ayant refusé de participer à la conférence prescrite par la Conférence d'examen de 2010. Les États membres du Mouvement qui sont parties au TNP appellent à la mise en œuvre intégrale et immédiate de la résolution de 1995 et du Plan d'action de 2010 sur le Moyen-Orient, afin que soit évitée toute répercussion négative sur l'efficacité et la crédibilité du TNP, son processus d'examen et le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires dans son ensemble.

À cet égard, le Mouvement rappelle que, dans le document final du Sommet de 2016 du Mouvement sur l'île de Margarita, les chefs d'État et de gouvernement, tout en appuyant fermement la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, ont engagé toutes les parties concernées à prendre des mesures urgentes et concrètes en ce sens et, dans l'attente de la création de cette zone, ont exigé en outre qu'Israël, seul pays qui n'a jamais adhéré au TNP ni déclaré son intention de le faire, renonce à posséder des armes nucléaires, adhère au TNP sans conditions préalables et sans plus de retard, place rapidement toutes ses installations nucléaires sous le régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire et mène ses activités liées aux questions nucléaires conformément au régime de non-prolifération.

Les chefs d'État et de gouvernement ont également exprimé leur vive préoccupation au sujet de l'acquisition par Israël de capacités nucléaires, qui font peser en permanence une menace grave sur la sécurité des États voisins, ainsi que des autres États, et ont condamné Israël pour la mise au point et l'accumulation continues d'arsenaux nucléaires. Ils ont également appelé à l'interdiction totale et complète du transfert d'équipement, d'informations, de matières et d'installations, de ressources et de matériels, ou de la fourniture d'une assistance, dans les domaines scientifiques et technologiques liés au nucléaire, à Israël.

Le Mouvement des pays non alignés souligne qu'une volonté politique ferme et réelle s'impose à l'appui du mécanisme multilatéral pour le désarmement, s'agissant en particulier des négociations qui se déroulent dans le cadre de la Conférence du désarmement, laquelle demeure la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Le Mouvement encourage la Conférence du désarmement à convenir dès que possible d'un programme de travail complet et équilibré, de sorte qu'elle puisse sortir de l'impasse où elle se trouve depuis longtemps et commencer ses travaux de fond.

En conclusion, le Mouvement réaffirme son plein appui au travail de la Commission, qui doit s'intensifier en redynamisant la volonté politique nécessaire pour obtenir des résultats probants à même de faire progresser le désarmement et la non-prolifération à l'échelle mondiale.

M. Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Pour commencer, le Groupe des États arabes tient à vous féliciter chaleureusement, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence des travaux de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies cette année. Nous exprimons nos

remerciements au Venezuela et à la Bulgarie pour leur présidence des deux Groupes de travail.

Le Groupe des États arabes souligne l'importance de la Commission du désarmement en tant qu'instance internationale ayant pour vocation de débattre des questions relatives au désarmement conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire. Le Groupe souligne que garantir la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde sera impossible tant que des armes nucléaires et autres armes de destruction massive continueront de menacer la planète. Il nous incombe de débarrasser définitivement l'humanité de ces armes et de consacrer les énormes ressources financières et matérielles ainsi dégagées au développement.

Le Groupe est préoccupé par le fait qu'il n'ait pas été possible d'enregistrer des progrès en matière de désarmement nucléaire, par le manquement répété à l'engagement de mettre en œuvre la deuxième résolution, adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, les 13 mesures adoptées à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2000 et le Plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010.

Dans ce contexte, les États dotés d'arme nucléaires font tout pour éviter d'arrêter un calendrier pour la mise en œuvre des engagements internationaux visant à débarrasser le monde des armes nucléaires. Face à l'incapacité d'appliquer la résolution adoptée par consensus en 2010, le Groupe des États arabes a tenté, à la dernière Conférence d'examen du TNP en 2015, de mettre fin au blocage en faisant une nouvelle proposition, présentée dans le cadre du groupe de travail arabe. Cette proposition constructive a reçu le soutien du Mouvement des pays non alignés, mais il n'a toutefois pas atteint son objectif.

Nous avons été particulièrement déçus que trois pays, dont deux dotés d'arme nucléaires, dépositaires de ces conventions, aient empêché la réalisation d'un consensus international et fait obstacle à l'adoption d'un document final incluant le Moyen-Orient. Cette attitude soulève de sérieuses questions s'agissant des intentions de ces États. Nous pensons donc que libérer le Moyen-Orient des armes de destruction massive est une responsabilité collective qui doit être assumée par la communauté internationale. Le Groupe des États arabes est déterminé à atteindre cet objectif et attend des autres États qu'ils fassent de même. À défaut, la crédibilité du TNP serait en jeu, et avec elle le mécanisme de désarmement et le système du TNP.

En conséquence, le Groupe des États arabes a décidé de procéder à un examen complet des différentes positions adoptées au cours des quatre dernières décennies dans le cadre d'un comité des sages chargé d'élaborer une stratégie arabe visant la création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Récemment, un rapport d'ensemble complet a été présenté, assorti d'une évaluation impartiale et de propositions concernant de nouvelles politiques en vue d'atteindre les objectifs arabes dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération.

L'échec de la dernière Conférence d'examen du TNP et l'incapacité des États dotés d'armes nucléaire à s'acquitter de leurs obligations dans le domaine du désarmement nucléaire nous font obligation, en tant que membres de la communauté internationale, de redoubler d'efforts et d'œuvrer de manière active à l'élimination complète des armes nucléaires. Cette démarche a trouvé sa pleine expression avec la tenue, la semaine dernière, au Siège de l'ONU à New York, d'une conférence des Nations Unies chargée de négocier un instrument international juridiquement contraignant en vue d'éliminer les armes nucléaires en vertu de la résolution 71/258, adoptée l'année dernière.

Le Groupe des États arabes continuera d'apporter son plein appui aux efforts internationaux visant le désarmement nucléaire, conformément à l'article 6 du TNP. Le Groupe déploie des efforts inlassables en participant de manière active à toutes les instances multilatérales internationales, et il contribuera de manière active aux travaux du comité préparatoire en mai prochain, à Vienne, en vue des préparatifs de la prochaine conférence.

Tous les États arabes ont adhéré au TNP et placé l'ensemble de leurs installations sous le contrôle du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Israël n'a pas suivi cet exemple, malgré toutes les demandes et décisions internationales dans ce sens. Le Groupe des États arabes souligne que la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive constitue le quatrième pilier du TNP, tout aussi important que les trois autres piliers. De 1995 à ce jour, nous n'avons enregistré aucun progrès à cet égard, en dépit du fait que cette décision faisait partie intégrante de cet élément

fondamental, sur la base duquel le TNP a été prorogé indéfiniment en 1995.

Les mesures de confiance concrètes, adoptées de façon volontaire, peuvent contribuer à promouvoir la paix et la sécurité aux niveaux national et international. Il convient de rappeler les directives pour des mesures de confiance adéquates et leur mise en œuvre aux niveaux régional et international, qui ont été recommandés par la Commission du désarmement et adoptés par l'Assemblée générale en 1996.

Le Groupe des États arabes affirme que l'élimination des armes de destruction massive constitue l'un des piliers des mesures de confiance. D'où l'importance de mettre en œuvre la décision de la Conférence d'examen du TNP de 1995 déclarant le Moyen-Orient zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Les engagements contractés volontairement par les pays peuvent contribuer à renforcer la confiance entre les États. Le Groupe souhaite insister sur l'importance que revêt la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, afin de renforcer les capacités des États à lutter contre ce phénomène très dangereux. Nous voudrions également souligner l'importance d'un instrument international de traçage des armes légères et de petit calibre.

Nous nous félicitons du document final adopté à la réunion périodique pour la mise en œuvre du Programme d'action, sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, qui s'est tenue en juin à New York. Nous espérons qu'un consensus international se dégagera sur ce mécanisme important dans le cadre de la troisième Conférence d'examen, qui aura lieu l'année prochaine.

En conclusion, Le Groupe des États arabes espère que la session de cette année de la Commission donnera lieu à l'adoption de documents et de recommandations concertés et complets, à l'instar des résultats positifs obtenus en 1998 et 1999.

M. Zamora Rivas (El Salvador) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

Dès l'abord, la CELAC tient à vous adresser ses félicitations, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la session de fond de 2017 de la Commission du désarmement. Nous félicitons également les membres du Bureau. Nous remercions l'Ambassadeur Odo Tevi, du Vanuatu, de ses efforts inlassables à la Présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies l'année dernière.

La CELAC souligne à nouveau l'importance de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant spécialisé du dispositif multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, qui permet des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement, aboutissant à la présentation de recommandations concrètes sur ces questions à l'Assemblée générale. La CELAC réitère sa volonté de travailler de façon constructive aux fins de réaliser les tâches complexes qui ont été confiées à la Commission.

La Communauté rappelle la décision historique des chefs d'État et de gouvernement de l'Amérique latine et des Caraïbes, réunis à La Havane, dans le cadre du deuxième sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, pour déclarer officiellement l'Amérique latine et les Caraïbes zone de paix et réaffirmer leur engagement permanent à l'égard du règlement pacifique des différends, afin d'en finir à jamais avec la menace ou l'emploi de la force dans notre région.

Nous réitérons notre vive préoccupation face à la menace que représentent les armes nucléaires pour la survie de l'humanité. Nous condamnons leur emploi ou la menace de leur emploi, et nous déplorons leurs incidences humanitaires potentielles. Nous insistons sur le fait que les armes nucléaires ne doivent jamais être utilisées, quelles que soient les circonstances, et que leur emploi ou la menace de leur emploi constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international. En conséquence, la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi réside dans leur interdiction et leur élimination totale d'une manière transparente, vérifiable et irréversible, suivant un calendrier clairement défini.

Nous réaffirmons la nécessité de progresser vers l'objectif prioritaire d'un désarmement général et complet sous un contrôle international strict, si nous voulons parvenir à l'interdiction et à l'élimination complètes des armes nucléaires. À cet égard, la CELAC se félicite de l'adoption de la résolution 71/258 de l'Assemblée générale. Nous réitérons notre intention de participer de manière active à la négociation d'un instrument universel et juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires de manière transparente,

irréversible et vérifiable, dans les délais convenus à l'échelon multilatéral, en vue de leur élimination totale.

Les États membres de la CELAC exhortent tous les pays à œuvrer en faveur de la négociation et de l'adoption, dans les plus brefs délais, d'un instrument universel juridiquement contraignant. Il est dans l'intérêt légitime de tous les États non dotés d'armes nucléaires, notamment des 33 États membres de la CELAC, de recevoir des garanties sans équivoque et juridiquement contraignantes de la part des États dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de telles armes.

Nous saluons le cinquantième anniversaire de la conclusion du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que l'adoption de la Déclaration des États membres de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cette séance est l'occasion de souligner à nouveau le soutien et la coopération entre les États membres, qui continuent d'œuvrer en faveur du désarmement nucléaire, conformément au mandat des chefs d'État et de gouvernement de la CELAC.

Nous déplorons vivement l'absence de consensus à la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2015 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Toutefois, les dispositions sur le désarmement nucléaire contenues dans le projet de document final ne correspondaient pas aux attentes des États membres de la CELAC. Ces dispositions sont un retour en arrière par rapport aux documents finals des Conférences d'examen antérieures. Nous réaffirmons l'attachement des États membres de la CELAC au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à la pleine mise en œuvre de ses trois piliers fondamentaux – désarmement nucléaire, non-prolifération et utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous exprimons une fois encore notre appui au droit inaliénable des États de développer la recherche, de produire et d'utiliser à des fins pacifiques l'énergie nucléaire sans discrimination, conformément aux articles I, II, III et IV du Traité.

La CELAC souligne qu'il importe de parvenir à l'universalité du TNP. Elle invite donc les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ce traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Elle appelle les États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter pleinement de leurs obligations, conformément à l'article VI du TNP, et à procéder à l'élimination totale de ces armes. La CELAC souligne l'urgence de l'entrée en vigueur du Traité et exhorte les pays visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à le signer ou ratifier au plus vite.

La CELAC est convaincue que les mesures de confiance concrètes pour les armes classiques jouent un rôle vital dans la promotion de la compréhension, de la transparence entre les États, et contribue à leur stabilité et à leur sécurité. Nous invitons donc les États Membres de l'ONU à renforcer, améliorer et élargir les mesures de confiance à tous les niveaux, selon que de besoin.

Nous réaffirmons le rôle clef joué par le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, en reconnaissance de sa précieuse contribution aux efforts déployés dans ce domaine. Nous soulignons la nécessité de sa mise en œuvre complète et effective. Nous devons continuer d'œuvrer au niveau multilatéral dans le cadre du Programme d'action, d'une manière transparente et non discriminatoire, et de progresser vers l'adoption d'instruments juridiquement contraignantes sur le marquage, le traçage et le courtage illicite des armes légères et de petit calibre afin d'empêcher leur détournement vers des marchés illégaux.

La CELAC espère que le Traité sur le commerce des armes, premier instrument juridiquement contraignant sur le commerce des armes, nous permettra de remédier efficacement aux graves incidences du trafic illicite et du commerce non réglementé de ces armes pour de nombreux peuples et États, notamment du fait du transfert d'armes vers des acteurs non étatiques ou des utilisateurs non autorisés souvent liés à la criminalité transnationale organisée. De même, nous espérons que le Traité permettra également de prévenir les conflits, la violence armée et les violations du droit international.

En ce qui concerne les mines antipersonnel, la CELAC salue l'assistance précieuse fournie par le Service de la lutte antimines de l'ONU. Nous rappelons l'importance de la coopération en matière de déminage et de l'octroi d'une aide aux victimes, et espérons que les succès remportés ces dernières années se poursuivront.

La CELAC appuie les efforts internationaux visant à réduire les souffrances causées par les armes à sous-munitions et à empêcher qu'elles ne soient utilisées contre les populations civiles, en violation flagrante du droit international humanitaire. De même, nous nous félicitons de l'adhésion récente de Cuba à la Convention sur les armes à sous-munitions et de sa

ratification par les Palaos en avril 2016, ainsi que de la création d'une zone exempte d'armes à sous-munitions en Amérique centrale.

La CELAC exhorte tous les membres de la Conférence du désarmement à faire preuve de volonté politique afin d'assurer le lancement dans les meilleurs délais de ses travaux de fond en adoptant et en appliquant un programme de travail équilibré et complet sur l'ordre du jour du désarmement nucléaire, comprenant la négociation d'un traité sur les armes nucléaires, un accord universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur des garanties négatives de sécurité et la prévention des armes dans l'espace et un traité non discriminatoire interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

Pour terminer, la Communauté tient à souligner le travail important accompli par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que l'assistance qu'il fournit aux pays de la région pour la mise en œuvre des mesures de désarmement dans plusieurs domaines. La Communauté regrette que la Commission du désarmement n'ait pas été en mesure en 18 ans de formuler des recommandations. Nous appelons les États Membres de l'ONU à faire preuve de l'esprit de souplesse et de la volonté politique nécessaires pour faire avancer nos recommandations. La CELAC renouvelle sa volonté de coopérer avec la membres de la Commission, afin de parvenir à des résultats concrets au cours de la présente session.

M. Tommo Monthe (Cameroun) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique.

Le Groupe des États d'Afrique vous félicite, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'ONU à sa présente session. Le Groupe des États d'Afrique saisit cette occasion pour féliciter les autres membres du Bureau de leur élection. J'adresse mes remerciements à votre prédécesseur, S. E. M. Odo Tevi, du Vanuatu, pour son ardeur au travail en sa qualité de Président de la session de fond de 2016.

Le Groupe des États d'Afrique salue les efforts déployés par les Présidents des deux Groupes de travail et se réjouit à la perspective de collaborer avec eux à la présente session et souhaite également remercier le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, pour sa déclaration de ce matin.

Le Groupe des États d'Afrique s'associe à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de l'Indonésie. Le Groupe exprime son engagement continu en faveur du principe et de la validité de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et souligne que le meilleur moyen de résoudre les questions liées au désarmement et à la prolifération est de conclure des accords universels, complets et non discriminatoires négociés sur le plan multilatéral.

Le Groupe des États d'Afrique tient à souligner l'importance et la pertinence de la Commission du désarmement en tant que seul organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. Par le passé, la Commission du désarmement a contribué de manière positive aux délibérations sur le désarmement nucléaire en tant que question de la plus haute priorité mondiale en matière de désarmement, ainsi que sur les questions liées à la non-prolifération nucléaire, à la maîtrise des armements, aux armes classiques et autres mesures de confiance dans le domaine du désarmement multilatéral. Toutefois, le Groupe regrette que la Commission n'ait pas pu parvenir à des résultats au cours de sa session précédente, du fait de l'absence de volonté politique et de positions intransigeantes.,Les armes nucléaires demeurent les seules armes de destruction massive à ne pas être interdites. Elles continuent de représenter un danger réel pour l'existence de l'humanité et leur emploi constitue une violation de la Charte des Nations Unies, des règles de la civilisation humaine et un crime contre l'humanité. Le Groupe considère toute doctrine justifiant la menace ou l'emploi de ces armes comme inadmissible et injustifiable. Par ailleurs, il rappelle l'avis consultatif de 1996 de la Cour internationale de Justice (A/51/218, annexe), qui confirme que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international, y compris du droit international humanitaire.

Le Groupe exprime sa vive préoccupation face aux conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires et rappelle que toute utilisation d'armes nucléaires constituerait une violation de la Charte des Nations Unies et un crime contre l'humanité. Dans cet esprit, le Groupe se félicite de l'adoption de la résolution 71/258 de l'Assemblée générale, intitulée « Faire avancer les négociations sur

le désarmement nucléaire », en vertu de laquelle les États Membres ont décidé d'organiser organiser une conférence diplomatique, du 27 au 31 mars et du 15 juin au 7 juillet 2017, pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète. Le Groupe considère que cette conférence offre une possibilité unique de réparer les torts du passé dus à l'utilisation d'armes nucléaires et exhorte tous les États à appuyer ce processus.

Le Groupe des États d'Afrique tient à souligner que l'élaboration d'un traité interdisant les armes nucléaires ne portera pas atteinte au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et aux autres initiatives de désarmement multilatérales, mais permettra au contraire de compléter et renforcer le TNP. Le Groupe des États d'Afrique tient à rappeler une fois encore la nécessité de parvenir à l'universalité du TNP et d'assurer le respect, d'une manière équilibrée et totale, de chacun de ses trois piliers : désarmement, non-prolifération et utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À cet égard, le Groupe réaffirme les droits inaliénables des États de mettre au point, mener des recherches, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination et conformément à l'article IV du TNP.

Au mois de mars, la première réunion du comité préparatoire du TNP entamera ses travaux dans le cadre des activités menant à la dixième conférence des États parties au TNP en 2020. Il faut espérer que la conférence offrira l'occasion de renforcer le TNP en consolidant vraiment ses trois piliers. L'Afrique reste attachée à la promotion de ses objectifs généraux et appelle d'autres États parties, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à s'acquitter de leurs obligations en matière de désarmement et leurs engagements irrévocables en faveur de l'élimination complète des armes nucléaires. Le Groupe regrette que la neuvième Conférence d'examen du TNP en 2015 n'ait pu dégager de consensus sur un document final.

Pour le Groupe des États d'Afrique, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires constitue une mesure importante vers la réalisation du désarmement nucléaire et des objectifs de non-prolifération. Ainsi, le Groupe tient à rappeler sa position à l'égard du Traité de Pelindaba, du 15 juillet 2009, portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Nos États continueront d'honorer et de respecter son statut.

Le Groupe saisit cette occasion pour encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier, en particulier les États visés au Protocole III, et à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir sa prompte application. Le Groupe continue de souligner que la création de zones exemptes d'armes nucléaires constitue une étape importante vers la réalisation des objectifs de désarmement et de non-prolifération.

Le Groupe appuie sans réserve l'appel à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Il se dit à nouveau très mécontent que les engagements et obligations énoncés dans la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et dans le plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010 concernant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive n'aient pas été mis en œuvre. Il exprime sa vive déception face à l'incapacité d'organiser la conférence prévue sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, qui aurait dû avoir lieu en 2012. À cet égard, la résolution de 1995, qui fait partie intégrante de l'ensemble de mesures et du socle sur lesquels est fondé le consensus dégagé en 1995 sur la prorogation indéfinie du TNP, de même que l'ensemble de mesures prévues dans le plan d'action de la Conférence d'examen de 2010 demeurent valables jusqu'à ce qu'une telle zone ait été créée.

Le Groupe des États d'Afrique souhaite également insister sur l'objectif de la résolution 71/71 de l'Assemblée générale, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », qui s'inscrit pleinement dans le cadre de l'objectif général d'un monde sans arme nucléaire, et appelle à la pleine mise en œuvre de cette résolution. Le Groupe rappelle la nécessité de convoquer, au plus tard en 2018, une conférence internationale de haut niveau. Il estime en effet qu'une telle conférence donnerait à l'Assemblée générale la possibilité de faire des recommandations concrètes en vue de préserver l'élan créé par la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale de 2013 et d'intensifier les efforts internationaux pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Dans le sillage du vingtième anniversaire de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), célébré en septembre 2016, le Groupe des États d'Afrique souligne l'importance de parvenir à une adhésion universelle à cet instrument, en gardant à l'esprit les responsabilités particulières

des États dotés d'armes nucléaires à cet égard, et d'encourager les États visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à signer et ratifier le TICE sans tarder afin de permettre son entrée en vigueur. Le Groupe des États d'Afrique réaffirme l'importance de la Conférence du désarmement, non seulement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, mais aussi en tant qu'organe devant s'employer à sortir de l'impasse les négociations sur le désarmement nucléaire. Le Groupe souligne de nouveau la nécessité urgente pour la Conférence du désarmement de convenir d'un programme de travail global et équilibré et d'œuvrer à la concrétisation de l'objectif fixé au cours des négociations.

En ce qui concerne la question des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques, le Groupe tient à souligner que, pour contribuer à la paix et à la sécurité internationales, ces mesures doivent être prises dans le plein respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et consacrés par le droit international.

Le Groupe des États d'Afrique salue les efforts déployés par les États parties au Traité sur le commerce des armes depuis son entrée en vigueur, ainsi que la deuxième conférence des États parties, qui s'est tenue à Genève en 2016. Le Groupe appelle à la mise en œuvre effective du Traité, en tant qu'instrument juridiquement contraignant pour le transfert d'armes classiques, d'une manière équilibrée et objective et en protégeant les intérêts de tous les États, et pas seulement ceux des grands États producteurs et exportateurs.

Le Groupe des États d'Afrique est vivement préoccupé par le commerce, le transfert, la fabrication, la détention et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, leur accumulation excessive et leur prolifération non contrôlée dans de nombreuses régions du monde, en particulier en Afrique. Les États d'Afrique souffrent de manière aiguë et disproportionnée des effets délétères du commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs effets déstabilisateurs pour l'équilibre socio-économique du continent. Dans ce contexte, le Groupe reste attaché au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Le Groupe se félicite du document final issu de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, qui s'est tenue en juin 2016, et attend avec intérêt la troisième conférence d'examen en 2018, qui sera un événement important. J'exhorte tous les États à continuer d'honorer leurs obligations en ce qui concerne la notification des transferts de technologie et de garantir la fourniture sans entrave de la coopération internationale en matière d'assistance, comme le stipule le Programme d'action.

Enfin, le Groupe des États d'Afrique souligne encore le travail réalisé par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour contribuer au règlement des questions de désarmement et fournir l'assistance requise aux États membres du Groupe des États d'Afrique dans leurs efforts en faveur du désarmement, de la paix et de la sécurité. Le Groupe tient à insister sur la nécessité de continuer à renforcer tous les centres régionaux des Nations Unies pour le désarmement afin qu'ils puissent s'acquitter pleinement de leurs mandats à cet égard.

Le Groupe regrette une nouvelle fois que la Commission du désarmement ne soit pas parvenue à faire des recommandations concrètes ou à parvenir à un consensus au cours de ses précédents cycles. Le Groupe des États d'Afrique réaffirme l'importance cruciale que revêtent la volonté politique et la transparence, notamment le principe de vérifiabilité, c'est-à-dire de réversibilité en matière de désarmement s'agissant des questions liées au désarmement et à la sécurité sur le plan international. Le Groupe plaide en faveur d'un dialogue véritable et soutenu alors que nous entamons nos travaux sur les grandes questions. J'espère que des propositions concrètes pourront être faites au service de la paix et de la sécurité de tous.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à adresser mes sincères condoléances à la délégation de la Fédération de Russie à la suite de l'explosion meurtrière qui s'est produite lundi dans une station du métro de Saint-Pétersbourg. Nous avons été choqués et très peinés par cette terrible nouvelle, et nous tenons à souhaiter force et courage aux proches des personnes décédées et un prompt rétablissement aux personnes blessées.

Je vous adresse mes félicitations, Madame la Présidente, pour votre élection unanime à la présidence de la session de 2017 de la Commission du désarmement. Vous pourrez compter, ainsi que les membres du Bureau, sur le soutien du Kazakhstan dans la réalisation des objectifs assignés à la Commission à sa création en 1978.

Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Odo Tevi, du Vanuatu, pour la manière dont il a conduit nos travaux l'année dernière et pour le travail accompli depuis le lancement du premier cycle. Nous saluons le rôle moteur joué par le Haut-Représentant Kim Won-soo et exprimons notre reconnaissance à l'ensemble des membres du Bureau des affaires de désarmement et au Secrétariat dont le soutien et les conseils ont été particulièrement utiles.

En 2015 et 2016, le Kazakhstan a eu l'honneur de présider le Groupe de travail I sur la réalisation des objectifs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et nous adressons nos sincères remerciements à l'ensemble des délégations pour leur coopération sans faille. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Ministre Wilmer Alfonzo Méndez Graterol, du Venezuela, pour la façon dont il assume la présidence du Groupe de travail I cette année et sommes certains que, sous sa direction, nos travaux seront couronnés de succès.

En tant qu'ancien Président du Groupe de travail I, j'aimerais faire quelques observations sur le travail du Groupe. La Commission du désarmement aborde la phase finale de son cycle annuel dans une période marquée par de profondes divisions au sein des organes multilatéraux de désarmement résultant de la Conférence d'examen du TNP de 2015, par notre incapacité à mettre en œuvre le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et par l'absence de toute perspective de négociations au sein de la Conférence du désarmement à Genève. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que de nombreuses délégations aient recherché en dehors des enceintes traditionnelles des Nations Unies une possibilité de progresser, comme en attestent les initiatives visant à élaborer un traité interdisant les armes nucléaires. Pourtant, la Commission du désarmement, en tant qu'organe vraiment représentatif des 193 membres qui la composent, est tout à fait à même de faire la preuve que le mécanisme de désarmement actuel peut produire des résultats.

Au moment où le mécanisme de désarmement est souvent critiqué pour sa stagnation et son absence de résultats, je dois souligner que le dévouement et la passion des représentants ne doivent pas être sous-estimés. C'est lorsque ce dévouement et cette passion sont à l'œuvre que le mécanisme peut aboutir à des résultats vraiment concrets, et nous avons remarqué l'engagement réel d'aller de l'avant dont ont fait preuve les délégations au cours de nos réunions officieuses pendant la période d'intersession.

À ce propos, je tiens à saluer les efforts déployés par l'ensemble des délégations pour travailler avec une telle passion et un engagement constructif au cours des réunions plénières officieuses, ainsi que des discussions en petit groupe. Le mieux est que nous visions des objectifs constructifs mais modestes, car ce serait la manière la plus pragmatique de procéder. Nous espérons que les résultats obtenus à la fin de ce cycle nous uniront tous.

M. Elbaz-Starinsky (Israël) (*parle en anglais*) : Puisque ma délégation prend la parole pour la première fois, permettez-moi, Madame la Présidente, de vous féliciter pour votre accession à la présidence et vous assurer de l'appui de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

Je me joins à mon collègue du Kazakhstan pour adresser mes condoléances au peuple et à la délégation russes. La terreur reste la terreur où qu'elle frappe, et elle doit être combattue.

L'importance de la Commission du désarmement dans le cadre du mécanisme de désarmement a été décrite dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978, où il était stipulé que la Commission aurait, entre autres, pour fonction d'examiner divers problèmes dans le domaine du désarmement et de faire des recommandations à leur sujet ainsi que d'examiner les éléments d'un programme global de désarmement. Il est clair que, pour s'acquitter de son mandat, la Commission du désarmement doit examiner les questions de façon exhaustive et en contexte. Les recommandations formulées par la Commission doivent être profondément ancrées dans la réalité et respecter l'équilibre indispensable entre ce qui est espéré et ce qui est réalisable compte tenu de la situation qui prévaut aux niveaux régional et mondial.

À cet égard, Israël est préoccupé par les initiatives de maîtrise des armements et de désarmement qui visent à contourner les complexités de la scène multilatérale en s'adressant à un groupe restreint de pays aux vues similaires qui ne reflète pas tout l'éventail des opinions et des intérêts de sécurité. De telles initiatives ne renforceront ni sa position ni son autorité, elles ne permettront pas non plus de résoudre efficacement les problèmes. Leur pertinence restera toujours contestée,

du fait d'un manque d'adhésion, et leurs réalisations seront vaines.

Israël est favorable à la vision d'un Moyen-Orient exempt de guerres, d'hostilités, d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. C'est la vision à laquelle devraient aspirer tous les habitants de la région, reposant sur une espérance en la paix, la reconnaissance mutuelle, la réconciliation et la cessation de tous les actes de terrorisme, d'agression et d'hostilité. Parallèlement, Israël estime que les processus de maîtrise des armes et de désarmement sont inséparables du contexte dans lequel ils existent. Ils doivent reposer sur des mesures de confiance durables et viables et être formulés de façon à traiter les conditions, défis et menaces pertinents, en fonction de la situation propre à la région.

Ces dernières années, le Moyen-Orient a subi une déstabilisation et une radicalisation encore plus fortes. L'érosion de la souveraineté des États n'a jamais été aussi patente. Des territoires que contrôlaient, par le passé, des régimes centralisés sont maintenant contestés ou envahis par des groupes terroristes auxquels ces territoires ont été cédés ou abandonnés. De fait, le Moyen-Orient, et la Syrie en particulier, servent de laboratoire pour des activités terroristes.

Dans le Moyen-Orient d'aujourd'hui, les armes chimiques sont, malheureusement, toujours en usage. La norme interdisant l'emploi de ces armes a été bafouée à maintes reprises par un État partie à la Convention sur les armes chimiques. Cela encourage les groupes terroristes à se doter de ces capacités et en faire usage. Il ne saurait y avoir de plus grand défi à l'égard de cette norme que lorsqu'un État partie ne remplit pas ses obligations. Afin que la Convention sur les armes chimiques demeure un rempart contre la réémergence des armes chimiques et leur utilisation, il faut exiger de la Syrie qu'elle s'acquitte de toutes ses obligations internationales, en particulier en ce qui concerne l'interdiction de l'emploi d'armes chimiques, et qu'elle fournisse des informations complètes et précises sur ses capacités en matière d'armes chimiques.

L'Iran demeure la menace la plus importante à la sécurité du Moyen-Orient et au-delà. Les essais de missiles balistiques qu'il a récemment effectués indiquent que la menace qu'il représente n'a pas diminué, elle a plutôt augmenté. Cela illustre l'attitude de l'Iran a par rapport au respect de ses obligations internationales. Les activités clandestines menées par l'Iran dans le domaine nucléaire par le passé, ainsi que ses actes permanents de dissimulation et de duplicité, conjugués à sa politique d'agression et d'hostilité, soulèvent la question fondamentale du plein devoir de respect des obligations juridiques contractées au niveau international par les acteurs régionaux.

Sur cette toile de fond troublante, tout processus de maîtrise des armes ou de désarmement ne peut être dissocié de la réalité. Israël a souligné à maintes reprises que, pour que le Moyen-Orient soit plus sûr et plus pacifique, il faut que tous les États régionaux s'engagent dans un processus de dialogue direct et soutenu dans lequel soit abordé l'ensemble des défis à la sécurité de la région, et notamment toutes les problématiques et menaces auxquelles se heurtent les États de la région à l'échelon individuel et collectif. Ce dialogue, fondé sur des principes de consensus largement acceptés, ne peut émaner que de la région et doit aborder la menace perçue par toutes les parties régionales de façon inclusive, en vue d'améliorer et de renforcer la sécurité de ces parties. Un engagement direct conjugué à des mesures de renforcement de la confiance constitue la base essentielle de la mise en place d'un nouveau paradigme de sécurité dans une région en proie aux armes, aux guerres, aux conflits, à un processus de désintégration des territoires nationaux et à la souffrance humaine.

En 1999, à sa cinquante-quatrième session, la Commission du désarmement a publié un rapport énumérant de nombreux éléments d'importance contribuant aux nécessaires fondements de la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Le rapport explique qu'un dispositif de sécurité aussi complexe et sensible doit être fonction des conditions spécifiques qui règnent dans la région concernée, émaner exclusivement des États de la région et être voulu par l'ensemble des États de la région. En outre, les zones de ce type doivent être fondées sur des arrangements librement consentis entre les États de la région concernée.

Israël est extrêmement préoccupé par les effets désastreux de la prolifération et du détournement des armes classiques et juge très préoccupante cette menace. Israël, à titre individuel et en collaboration avec d'autres parties prenantes, travaille activement à la lutte contre cette menace dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité, des normes et règles internationales, et des outils et mécanismes nationaux.

Le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, notamment avec l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et

fiables des armes légères et de petit calibre illicites, est l'un des outils les plus efficaces pour relever ce défi. Le défi que représentent le détournement et les transferts illicites d'armes légères et de petit calibre exige notre pleine attention et ne peut être relevé que par nos efforts communs, et le Programme d'action fournit le socle et le cadre approprié à cette fin.

Israël se félicite du succès de la réunion tenue à New York en juin 2015 sur l'Instrument international de traçage et de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen du Programme d'action sur les armes légères, qui s'est tenue en juin 2016. Israël attend également avec intérêt la troisième conférence d'examen qui aura lieu à New York en 2018. Israël juge essentiel le processus préparatoire et attend beaucoup de l'échange de vues qui aura lieu dans le cadre de ce processus. Toutefois, le Programme d'action ne saurait se substituer aux mécanismes et législation nationales. Il ne remplace pas la coopération bilatérale et régionale, qui doit être renforcée.

Israël considère le Traité sur le commerce des armes comme un nouveau jalon dans la poursuite de ces efforts. Cela exige des États Membres que leurs exportations d'armements s'effectuent de manière responsable et organisée afin, espérons-le, de réduire le transfert illicite des armes et leur détournement. En tant qu'État signataire, Israël appuie les buts et principes du Traité et reconnaît l'évolution importante qu'a permise sur la scène internationale l'adoption du Traité sur le commerce de armes. Il attend avec intérêt la troisième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui se tiendra à Genève en septembre prochain.

La cinquième Conférence d'examen des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève en décembre 2016, a obtenu plusieurs résultats importants. Israël se réjouit par avance des discussions approfondies qui auront lieu sur les questions des engins explosifs improvisés et des systèmes d'armes létales autonomes.

Comme il s'agit de la dernière année du cycle triennal, nous espérons que des progrès pourront être enregistrés en ce qui concerne les documents finals, et ce d'une manière qui reflète à la fois la détérioration de la situation au niveau mondial et les approches et besoins spécifiques de chaque État.

M. Hahn Choonghee (République de Corée) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord m'associer aux orateurs précédents pour vous adresser mes félicitations, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies à sa présente session. Je tiens également à remercier M. Kim Won-soo, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, de sa déclaration. Vous pourrez compter, Madame la Présidente, sur le plein appui de ma délégation aux travaux de la Commission. Je ne doute pas que, sous votre présidence éclairée, la présente session sera couronnée de succès.

Le monde d'aujourd'hui est le théâtre de menaces qui se font toujours plus inquiétantes et de nouveaux défis qui émergent de manière plus complexe. Au lieu de réduire les arsenaux nucléaires au travers d'accords concrets, de vastes programmes militaires sont décidés. Les menaces provenant des armes chimiques n'ont pas faibli et subsistent de manière dangereuse. Le danger découlant des engins explosifs improvisés et d'autres armes classiques dans les conflits n'a pas diminué. Les risques liés à leur prolifération, notamment de la part d'acteurs non étatiques, s'aggravent à mesure de l'évolution rapide de la technologie et des réseaux transfrontaliers, en ligne et hors ligne.

Parmi ces risques, la menace nucléaire et missilière posée par la République de Corée constitue la question la plus urgente à laquelle nous faisons face de manière collective. Pour la seule année dernière, la Corée du Nord a procédé à deux essais nucléaires et lancé 24 missiles balistiques, en violation flagrante des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Pyongyang a poursuivi ses actes de provocation au cours de cette année en lançant six missiles balistiques et en procédant à l'essai au sol d'un nouveau type de missile balistiques, au cours de ces trois derniers mois. Chacun de ses actes de provocation n'est pas une simple répétition mais une étape supplémentaire dans son programme d'armement nucléaire. Dans un discours prononcé en janvier dernier, à l'occasion du Nouvel An, le dirigeant de la Corée du Nord a déclaré que les préparatifs en vue du lancement d'un missile balistique intercontinental en était à sa phase finale. Il est désormais très probable que la Corée du Nord recoure à une nouvelle provocation stratégique, ce mois-ci.

Si l'on ne remédie pas à cette situation en urgence et sérieusement, ce sont les bases mêmes du régime mondial de désarmement et de non-prolifération

nucléaires, dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue l'épicentre, qui seront irrémédiablement sapées. Aussi la République de Corée exhorte-t-elle fermement la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de tout nouvel acte de provocation et à renoncer à toutes ses armes nucléaires, aux programmes nucléaires existants et à ses programmes de missile balistique de manière complète, vérifiable et irréversible, conformément à ses obligations, notamment aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En tant qu'unique organe délibérant du mécanisme de désarmement dans le cadre des Nations Unies, la Commission du désarmement de l'ONU joue un rôle important en faisant naître de nouvelles idées en matière de désarmement et de non-prolifération à l'échelle mondiale. Étant donné les défis que je viens de mentionner, la stagnation générale du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et le fait qu'elle est chargée de mener à leur terme les travaux des sessions de fond de 2015-2017, le rôle spécifique joué par la Commission du désarmement dans les délibérations revêt une importance particulière cette année.

Au cours de la discussion qui aura lieu au sein du premier groupe de travail sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires, tant les États dotés d'armes nucléaires que ceux qui n'en sont pas dotés, tant les partisans que les adversaires de l'élaboration immédiate d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète devront s'attacher à élaborer des recommandations concrètes en tirant parti de l'élan positif suscité par la tenue le mois prochain de la prochaine session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2020. La République de Corée est favorable à une approche graduelle du désarmement nucléaire prenant en compte les impératifs de sécurité de chaque pays, et elle souhaite travailler avec d'autres pays, de manière concrète et ouverte, afin qu'ensemble nous parvenions à une issue fructueuse au cours de la session de cette année.

En même temps, nous ne devons pas entraver les progrès réalisés au cours des deux dernières années au sein du Groupe de travail II, sur les mesures de confiance relatives aux armes classiques. La République de Corée accueille favorablement l'idée d'inscrire des questions supplémentaires, notamment sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, afin de revitaliser les discussions actuelles au sein de la Commission.

Je terminerai en réitérant l'espoir sincère que la Commission sortira de son impasse prolongée et redeviendra une plateforme utile pour l'adoption de directives et de recommandations concrètes dans le domaine du désarmement. Nous espérons que les discussions qui auront lieu au cours de ces trois prochaines semaines seront constructives.

M. Perera (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Madame la Présidente, je tiens à vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence de la session de fond de 2016 de la Commission du désarmement de l'ONU. J'adresse également mes félicitations aux membres du Bureau et aux Présidents des deux Groupes de travail. Je saisis cette occasion pour saluer les efforts inlassables déployés par l'Ambassadeur Odo Tevi du Vanuatu, en sa qualité de Président de la session de fond de 2016 de la Commission du désarmement, ainsi que l'important travail accompli par les deux Présidents des Groupes de travail, à savoir les représentants du Kazakhstan et du Maroc. Je remercie M. Kim Won-soo, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, de sa déclaration, qui nous a apporté un éclairage utile sur les questions contemporaines de désarmement.

Nous nous joignons aux autres délégations pour exprimer nos condoléances à la délégation de la Fédération de Russie et au peuple de ce pays à la suite des événements tragiques qui se sont produits ce matin à Saint-Pétersbourg.

Sri Lanka accorde une grande importance aux travaux de la Commission du désarmement. Nous sommes pleinement conscients de l'importance de la Commission, dont la composition est universelle, en tant qu'unique organe spécialisé et délibérant du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement chargé d'examiner les questions précises de désarmement et de présenter des recommandations concrètes à l'Assemblée générale.

Il convient de souligner que la présente session de fond de la Commission du désarmement se réunit dans le sillage de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète. Cette conférence nous semble être un jalon important dans le cadre du processus visant à faire avancer les négociations multilatérales sur les armes nucléaires, les premières depuis le Traité d'interdiction

complète des essais. Nous devons tirer parti de l'élan imprimé par la Conférence pour vaincre le défaitisme qui caractérise les délibérations internationales sur le désarmement et raviver le manque d'intérêt des États pour le désarmement général et complet.

De la même façon, il serait judicieux d'utiliser cet élan pour redonner une motivation à la Commission du désarmement, qui n'a malheureusement pas été en mesure d'enregistrer le moindre résultat concret ces 16 dernières années. Il est impératif que nous nous efforcions de formuler des recommandations concrètes au cours de la présente session de fond. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, la réalisation de progrès concrets par ce seul organe spécialisé et délibérant exigerait de la part de tous les États Membres qu'ils fassent preuve de la volonté politique et de la souplesse requises.

Tant qu'il y aura des armes nucléaires, le danger découlant des conséquences catastrophiques des armes nucléaires demeurera. L'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires. L'impact transfrontière et global des armes nucléaires met en péril la sûreté et la sécurité des populations. Les armes nucléaires sont inhumaines et aveugles par nature. L'élimination de leurs stocks par les États dotés d'armes nucléaires se fait lentement et la poursuite des essais d'armes nucléaires fragilise la paix et la stabilité du monde. Le risque que des matières nucléaires ne tombent aux mains de terroristes constitue une autre dimension sérieuse que nous devons prendre en compte dans le contexte actuel lorsque nous débattons des armes nucléaires.

Le renforcement du régime des traités en matière de désarmement est essentiel si l'on veut assurer un régime fondé sur des règles dans le domaine du désarmement nucléaire. À cet égard, nous tenons à rappeler et réitérer notre appui aux principales recommandations formulées par la Commission sur les armes de destruction massive en 2006, s'agissant en particulier de la valeur primordiale du multilatéralisme et de l'importance globale des traités et du droit international aux fins de la réalisation de l'objectif du désarmement. À cet égard, nous tenons à réaffirmer le caractère central du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime juridique international régissant les armes nucléaires, y compris le Plan d'action de 2010 et les 13 mesures concrètes de désarmement, arrêtées à la Conférence d'examen du TNP en 2010.

Sri Lanka estime que l'exploration spatiale et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique contribuent de manière inestimable au progrès de l'humanité. Si l'exploration spatiale offre de nombreuses possibilités, elle confère à ceux qui l'explorent et l'utilisent la responsabilité de l'empêcher de devenir le théâtre d'une course aux armements. Avec l'augmentation croissante des activités spatiales, il y a tout lieu de redouter un engorgement progressif de l'environnement spatial. L'éventualité d'une militarisation et d'un armement de l'environnement spatial souligne le risque que l'espace devienne une zone contestée et une source de conflit.

Nous pensons depuis longtemps que la prévention d'une course aux armements dans l'espace et la nécessité de le maintenir à l'abri d'un conflit sont essentiels pour éviter un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. Nous avons l'intime conviction que la conclusion rapide d'un accord international sur la prévention de la course aux armements dans l'espace renforcerait définitivement le cadre juridique existant. À ce propos, je suis heureux d'informer la Commission qu'à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, l'Égypte et Sri Lanka ont déposé en Première Commission un projet de résolution (A/C.1/71/L.3) sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui appelle à la tenue de négociations, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un instrument multilatéral portant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La catégorie des armes classiques est peut-être moins dangereuse par nature et plus limitée par sa portée si on la compare aux armes de destruction massive. Néanmoins, étant donné leur large utilisation dans les conflits armés internes et internationaux, ces armes continuent d'infliger quotidiennement des pertes humaines et de terribles dommages au niveau mondial. La situation s'est encore aggravée avec le commerce illicite et la prolifération incontrôlée des armes classiques, qui permettent à des groupes armés non étatiques d'en faire usage d'une manière contraire aux principes du droit international humanitaire, les victimes se trouvant principalement parmi les populations civiles. Sri Lanka, qui a été le théâtre d'un conflit armé pendant trois décennies, est également parfaitement conscient des conséquences de l'utilisation d'armes classiques par ces groupes.

Dans ce contexte, il est impératif que nous veillions à appliquer et respecter les conventions, traités et règlements portant sur les armes classiques, ainsi qu'à renforcer le droit international dans ce domaine, afin d'éviter d'inutiles souffrances. Nous contribuerons ainsi à la réalisation de l'objectif de développement durable 16 et à l'avènement de sociétés justes, pacifiques et ouvertes à tous.

Sri Lanka tient à souligner l'importance de la Convention sur les armes inhumaines, principal instrument du droit international humanitaire qui établit un équilibre entre les préoccupations légitimes de sécurité des États et le respect des principes du droit international humanitaire. À ce propos, nous saluons les discussions en cours sur les systèmes d'armes létales autonomes menées dans le cadre de la CCAC. Sri Lanka se félicite en particulier de l'issue de la Réunion d'experts en 2016, qui sont tombés d'accord sur une série de recommandations, conformément au mandat convenu à la Réunion de 2015 des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, que Sri Lanka a eu le privilège de présider.

En qualité de Président de la Réunion de 2015 des Hautes Parties contractantes à la CCAC à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, Sri Lanka a présenté à la Première Commission le projet de résolution annuel (A/C.1/71/L.4), relatif à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, lequel a été adopté par consensus.

Alors que nous œuvrons à notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous tenons également à souligner l'importance de l'éducation et de la recherche en matière de désarmement. À cet égard, nous tenons à saluer le travail effectué par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Il est absolument essentiel que le travail de l'Institut bénéficie du soutien des États Membres, afin qu'il puisse remplir avec efficacité son mandat sans équivalent.

Nous vivons une époque où le désarmement a acquis une importance sans précédent dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont l'objectif est de bâtir des sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, tout en mettant l'accent sur une réduction importante de toutes les formes de violence et du taux de mortalité y associé partout dans le monde. Le travail de la Commission revêt beaucoup d'importance pour la réalisation de ces objectifs. Nous devons les atteindre, et le moment est venu de surmonter le défaitisme qui caractérise les délibérations internationales visant le désarmement général et complet.

M. Tenya Hasegawa (Pérou) (*parle en espagnol*) : Étant donné qu'il s'agit de ma première intervention, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, pour la manière dont vous dirigez les travaux de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant d'El Salvador au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens en premier lieu à mentionner les armes qui causent le plus de dommages à l'humanité, à savoir les armes légères et de petit calibre, dont la prolifération pose un grave problème à nos sociétés. Dans le cas des pays en développement, les effets déstabilisateurs de ces armes sont notoires lorsqu'elles se retrouvent entre les mains de criminels et contribue à attiser la violence du fait de leur utilisation quotidienne, non seulement par la commission de délits de droit commun, mais également dans le contexte de la criminalité transnationale organisée.

Dans sa détermination à lutter contre cette situation, mon pays a participé à la sixième Réunion biennale des États pour l'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. À cette occasion, ma délégation a réaffirmé son plein attachement au Programme d'action et à l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, notant son importance particulière pour la coopération et l'assistance internationales, en particulier en ce qui concerne les zones frontalières, le renforcement des capacités nationales, l'échange d'informations et d'expériences, le marquage et le traçage des armes, entre autres.

Nous sommes conscients que le trafic et le détournement d'armes encouragent fortement d'autres activités illicites qui entravent l'application du droit international, la gouvernance et la coexistence pacifique et sûre de nos citoyens. C'est pourquoi nous

sommes déterminés à mettre pleinement en œuvre ces instruments.

Dans ce contexte, mon pays a proposé de renforcer sa capacité de réaction en promulguant une loi d'amnistie et de réglementation, qui est entrée en vigueur en août 2016. Conformément à cette loi, les citoyens sont encouragés à remettre les armes illégales à l'organisme de surveillance désigné. Dans le même esprit, un projet sur le thème « Renforcement des capacités pour la gestion efficace et transparente des armes légères et des munitions dans le secteur de la sécurité privée » a été lancé sous les auspices du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Par ce projet, nous encourageons la bonne gouvernance dans le secteur de la sécurité armée privée en Amérique latine et dans les Caraïbes grâce à la mise en œuvre d'instruments et de normes internationales, ainsi que l'assistance technique dans les domaines de la maîtrise des armements et de la réglementation de la sécurité privée.

Sur le plan international, nous sommes partie aux régimes internationaux de maîtrise des armements. Dans la sous-région andine, nous appliquons le Plan andin pour prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite d'armes légères sous tous ses aspects et nous sommes en train d'élaborer un cadre juridique pour le traçage des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions. Dans notre hémisphère, le Pérou est partie à la Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques et à la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes. À cet égard, au sein du Comité consultatif de la Convention et à la cinquième réunion des ministres chargés de la sécurité publique dans les Amériques, le Pérou a proposé la création d'un réseau interaméricain d'organismes de contrôle des armes à feu, munitions et explosifs, un mécanisme que le Pérou a mis en place pour renforcer la coopération régionale et les échanges en matière d'information, de législation et de pratiques optimales.

Mon pays accorde une importance particulière au Traité sur le commerce des armes, qui est conforme à nos objectifs et engagements. À cet égard, l'année dernière, nous avons déposé notre instrument de ratification du Traité. Cette démarche a permis au Pérou de devenir un État partie à cet instrument important. En vue d'appliquer le Traité et avec l'appui du Programme de coopération technique de l'Union européenne et le Bureau fédéral des affaires économiques et de contrôle des exportations, nous avons défini une feuille de route en décembre 2015. Sa première phase prévoit des activités destinées à soutenir les secteurs concernés en organisant des ateliers de formation sur la portée et l'objectif du Traité, l'élaboration d'une liste nationale de contrôle et l'appui aux registres des armes nationaux, la mise au point d'outils pratiques destinés à renforcer les procédures de délivrance de licence pour le transfert d'armes et de munitions, ainsi que la coopération interinstitutionnelle et l'identification et la gestion des stocks. Nous prévoyons en outre de mener d'autres activités au cours de la deuxième phase, telles que la formation à l'enregistrement des armes civiles et militaires, l'identification des armes et la gestion des stocks d'armes, ainsi que le renforcement du registre national.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires sont également des questions auxquelles mon pays porte un grand intérêt. À cet égard, le Pérou réaffirme son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à l'application pleine et équitable de ses trois piliers. De même, nous réaffirmons le droit inaliénable de tous les pays à développer la recherche, la production et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire sans discrimination et conformément aux articles I, II, III et IV du TNP.

Le Pérou appelle également à l'universalisation des régimes destinés à interdire les armes de destruction massive. À cet égard, je tiens à saluer comme il se doit le travail accompli par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques au cours de ces dernières années.

Le Pérou est partie à tous les instruments multilatéraux en matière de désarmement et de non-prolifération, qui constituent un des piliers de sa politique extérieure, ce qui témoigne de la volonté de mon pays de réaliser la paix et la sécurité internationales sur la base du désarmement complet. Cette détermination a poussé le Pérou à participer aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire afin de traiter sur le fond la question relative à l'adoption de mesures efficaces et spécifiquement juridiques, de dispositions et de règles pouvant contribuer à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire afin d'instaurer et de maintenir un monde exempt d'armes

nucléaires, conformément à la résolution 70/33. Dans ce contexte, nous réaffirmons l'impérieuse nécessité de poursuivre l'objectif principal d'un désarmement général et complet sous un strict contrôle international et de parvenir à l'interdiction et à l'élimination complète des armes nucléaires. Nous avons participé de manière active à la négociation d'un instrument universel juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires, de manière transparente, irréversible et vérifiable, dans des délais convenus au niveau multilatéral, en vue de leur élimination complète.

Pour ce qui est du dispositif de désarmement, ma délégation estime que la revitalisation de la Conférence du désarmement est une question prioritaire, car cet organisme est l'instance de négociation par excellence sur les questions de désarmement et de sécurité internationale. Nous sommes profondément préoccupés par le fait qu'au cours des dernières années, les États membres de la Conférence du désarmement n'ont pas été en mesure de convenir d'un programme de travail pour l'examen de fond des questions inscrites à l'ordre du jour. Mon pays encourage tous les États membres de la Conférence du désarmement à manifester davantage de volonté politique pour garantir le lancement des travaux de fond en adoptant et en appliquant un programme de travail détaillé et équilibré.

À cet égard, mon pays tient à exprimer sa reconnaissance à l'Ambassadeur Odo Tevi, du Vanuatu, Président de la Commission en 2016, dont les efforts ont permis de parvenir à un accord sur l'ordre du jour de la Commission pour le nouveau cycle triennal. Nous regrettons cependant le manque de progrès au sein de la Commission du désarmement et nous sommes préoccupés par le fait que les divers Groupes de travail n'aient pas été en mesure de formuler des recommandations de fond. Ma délégation est certaine que cette année, sous votre direction, Madame la Présidente, la Commission du désarmement parviendra à renforcer la volonté politique, l'esprit de souplesse et la coopération de tous les États.

Enfin, j'aimerais conclure mon intervention en réaffirmant l'attachement indéfectible du Pérou au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements. Nous nous engageons à ne ménager aucun effort dans le cadre des travaux de la Commission, car nous sommes convaincus que les progrès que nous pouvons réaliser en son sein contribueront à renforcer la paix et la sécurité internationales.

M. Garcia Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : C'est une fierté et une lourde responsabilité pour l'Argentine que d'assumer la présidence de la Commission du désarmement cette année. Vous connaissant fort bien, Madame la Présidente, je suis convaincu que vous ne ménagerez aucun effort pour guider les travaux de cet organe vers une issue fructueuse en cette troisième session du cycle actuel.

J'adresse mes félicitations au Représentant permanent du Vanuatu, l'Ambassadeur Odo Tevi, pour le travail accompli au cours de la session précédente. Je souhaite également saluer la présence du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, et le remercier de son exposé. Nous sommes très reconnaissants envers lui et l'ensemble de son équipe de leur travail et de leur dévouement.

J'adresse mes condoléances au peuple et au Gouvernement russes à la suite de l'attentat qui s'est produit ce matin à Saint-Pétersbourg. Il est regrettable que nous devions si souvent exprimer nos condoléances aux Nations Unies.

La délégation argentine s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le représentant d'El Salvador au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Ma délégation souhaiterait ajouter les observations suivantes concernant les questions dont nous sommes saisis.

Les défis à affronter pour atteindre le désarmement et la non-prolifération exigent que la communauté internationale travaille de manière constructive et s'efforce de dégager un consensus aussi large que possible en vue de parvenir à l'objectif final d'un monde exempt d'armes nucléaires. La délégation argentine estime par conséquent que la meilleure façon de réaliser des progrès concrets consiste à engager un dialogue inclusif et constructif prenant en compte les intérêts et les préoccupations de tous les États Membres.

Le caractère délibératif et la composition universelle de la Commission du désarmement font d'elle une enceinte où, sur la base du dialogue, nous pouvons parvenir à des accords et sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis plus d'une décennie, d'où la pertinence des deux points initialement inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Grâce à un dialogue franc au sein de cet organe délibérant, nous devrions être en mesure d'identifier les mesures qui nous permettront de progresser vers un monde exempt d'armes nucléaires et de redonner confiance dans les

mesures de transparence, de coopération et de paix, auxquelles nous aspirons tous.

À cet égard, la délégation argentine se félicite de l'examen d'un troisième point, intitulé « Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ». De telles mesures amélioreront la qualité de nos discussions et réuniront les conditions d'un examen complet de ces questions au cours du prochain cycle. Pour l'Argentine, la Commission du désarmement est une enceinte dans laquelle l'intérêt porté aux questions de désarmement doit être préservé et revitalisé par tous les moyens possibles. Par conséquent, nous appelons toutes les délégations à unir leurs efforts et à adopter une approche pragmatique et constructive loin des positions stériles, afin que la présente session soit couronnée de succès. Pour cela, vous pouvez compter, Madame la Présidente, sur le plein appui de la délégation argentine.

M^me^ Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous vous félicitons, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. La dernière année du cycle triennal de la Commission revêt une importance particulière. Soyez donc assurée, ainsi que le Bureau, de notre plein appui et de notre entière coopération.

Le Pakistan souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les délibérations de la Commission ont lieu dans le contexte d'un climat de sécurité mondial tendu. La situation internationale en matière de sécurité est loin d'être encourageante. Des conflits de longue date continuent de s'envenimer alors que de nouveaux éclatent. Il existe également des signes de tensions et d'affrontement croissants au niveau mondial. Il n'est donc pas surprenant que ce paysage politique mondial alarmant ait une incidence négative sur le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaire. Il existe des divergences persistantes sur les perspectives, approches et modalités. L'utilisation de capacités cybernétiques et d'autres technologies à des fins hostiles, la mise au point et l'utilisation de systèmes d'armes létales autonomes et de drones armés, ainsi que de systèmes hypersoniques classiques de pointe de portée mondiale constituent des évolutions inquiétantes.

La plupart des aspects du paysage du désarmement et de la non-prolifération ne sont pas optimistes, car les tendances sont majoritairement négatives. La raison principale de cette situation tient à l'absence de volonté de la part des États dotés d'armes nucléaires de s'acquitter de leurs obligations juridiques en matière de désarmement nucléaire. Ce comportement a des effets négatifs sur l'efficacité du régime de non-prolifération. Certains États dotés d'armes nucléaires ne sont disposés à renoncer ni à leurs importants arsenaux d'armes nucléaires ni à leurs programmes de modernisation, alors même qu'ils œuvrent à la non-prolifération avec un zèle messianique. Près de 13 États non dotés d'armes nucléaires qui sont membres d'alliances nucléaires continuent de s'appuyer sur les armes nucléaires, tout en préconisant l'abstinence à d'autres États confrontés à de véritables difficultés en matière de sécurité, dont certaines sont aggravées par des exportations extravagantes d'armes et la coopération nucléaire.

Cette situation pourrait être encore aggravée par certains faits nouveaux, notamment le souhait de certains États dotés d'armes nucléaires de renforcer et d'élargir leurs capacités nucléaires en dépassant le potentiel de leurs compétiteurs, risquant ainsi de déclencher une nouvelle course aux armements. Il s'agit là d'une violation flagrante des principes fondamentaux établis à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à savoir qu'il incombe aux États dotés d'armes nucléaires, ainsi qu'aux autres États militairement importants, la responsabilité principale de parvenir au désarmement nucléaire, de faire cesser et d'inverser la course aux armements.

Un autre défi de taille pour les normes et règles de longue date en matière de non-prolifération est l'octroi à certains de dérogations discriminatoires et d'exemptions pour des motifs lucratifs. Ces dérogations comportent évidemment des risques de prolifération. Non seulement ces arrangements spéciaux sont discriminatoires et témoignent du recours aux deux poids, deux mesures, mais ils offrent aussi la possibilité d'un détournement de matières à vocation pacifique à des fins militaires. Ces arrangements vont à l'encontre des principes de non-prolifération et compromettent la stabilité stratégique au niveau régional. De nombreux États continuent d'octroyer des dérogations et des exemptions, contribuant ainsi à l'insécurité et à l'instabilité dans certaines régions, en particulier dans ma région de l'Asie du Sud, où les dépenses militaires sont en augmentation, de même que les arsenaux d'armes classiques.

La détérioration de la stabilité stratégique en Asie du Sud par l'introduction d'armes nucléaires dans notre

région met gravement en péril la sécurité de mon pays. Nous n'avions donc pas d'autre choix que de suivre cet exemple en rétablissant la stabilité stratégique dans la région et en dissuadant tout type d'agression. Le Pakistan a fait plusieurs propositions visant à maintenir l'Asie du Sud à l'abri des armes nucléaires et des systèmes de missile. Parmi elles figurent la mise en œuvre simultané des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur toutes les installations nucléaires et des arrangements bilatéraux pour des inspections réciproques, parallèlement à l'adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au traité régional d'interdiction globale des essais nucléaires, au régime zéro-missile en Asie du Sud et la signature d'un pacte de non-agression. Malheureusement, aucune de ces propositions n'a trouvé un écho favorable.

Prenant la parole devant l'Assemblée générale l'an dernier (voir A/71/PV.11), le Premier Ministre de mon pays, M. Muhammad Nawaz Sharif, a souligné la détermination du Pakistan de maintenir la stabilité stratégique dans la région. Mû par son attachement aux principes de non-prolifération et dans le but de maintenir la paix et la stabilité dans la région, le Premier Ministre s'est déclaré prêt à accepter un arrangement bilatéral entre le Pakistan et l'Inde sur une interdiction des essais nucléaires. Cette proposition n'a pas non plus trouvé d'écho. Il ne peut y avoir de paix et de stabilité en Asie du Sud sans le règlement des différends sous-jacents, en convenant de mesures de retenue en matière d'armes nucléaires et de missiles et en instituant un équilibre des forces classiques. Notre proposition visant la mise en place d'un régime de retenue en matière d'armes classiques et de missiles fondée sur ces trois éléments indissociables reste valable. Notre continuons à faire preuve de retenue et de responsabilité et à éviter à tout prix une course aux armements.

Les défis actuels et émergents à la sécurité aux niveaux régional et mondial et, par voie de conséquence, à la maîtrise des armements, à la non-prolifération et au désarmement, doivent être abordés de manière globale et complète sur la base d'un multilatéralisme constructif et participatif. Depuis plus d'une décennie, le Pakistan prône le rétablissement d'un consensus international sur les questions de désarmement sur la base du principe d'une sécurité égale et non diminuée pour tous. Le consensus international qui s'est dégagé il y a quatre décennies à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978, s'est depuis érodé. En tant qu'organe délibérant à composition universelle, la Commission peut jouer un rôle important en nous rapprochant de ce consensus.

Le rétablissement d'un consensus ne sera pas tâche aisée, étant donné les divergences entre les perceptions, intérêts et approches. Néanmoins, il est devenu impératif que la Commission insuffle un élan nouveau à ces efforts. Pour contribuer à ce consensus, des progrès s'imposent en ce qui concerne les quatre questions centrales du programme de l'ordre du jour du désarmement. Il faut renouveler l'engagement de parvenir au désarmement nucléaire dans un délai raisonnable. Faute de quoi, l'accord sur un régime de non-prolifération continuera de s'éroder.

Afin de masquer leur incapacité à s'acquitter de leurs obligations en matière de désarmement, certains États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés ont trouvé commode de préconiser le lancement de négociations sur un traité hautement discriminatoire et déséquilibré, aussi appelé traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Tel qu'envisagé aujourd'hui, ce traité ne ferait que maintenir le statu quo à notre désavantage permanent et aurait un effet négatif sur la stabilité stratégique en Asie du Sud. Pour le Pakistan, un traité relatif aux matières fissiles touche à nos intérêts nationaux vitaux de sécurité. Parmi les États détenteurs d'armes nucléaires, la plupart ont décrété un moratoire unilatéral sur la production de matières fissiles ou ont atteint un niveau suffisant grâce à une production nationale continue et à la conclusion d'arrangements spéciaux. Ce n'est qu'après avoir accumulé des tonnes de matières fissiles, dépassant largement leurs besoins de défense prévisibles, qu'ils se sont ralliés à la cause d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

Le Pakistan a voté contre la résolution de l'Assemblée générale sur ce sujet. Nous n'avons pas participé au Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires qui s'est penché sur cette question entre 2014 et 2015. Nous ne participerons pas non plus au groupe préparatoire d'experts de haut niveau sur ce traité, qui a été créé par cette résolution. Le sort de ce groupe ne sera pas différent de celui du rapport dit de consensus du précédent Groupe d'experts gouvernementaux, qui n'est absolument pas parvenu à concilier les points de vue divergents en ce qui concerne les principes, objectifs, définitions, vérification et éléments relatifs à l'entrée en vigueur du traité. On ne peut faire abstraction des divergences de

position sur presque tous les éléments du traité entre les 25 experts choisis.

En ce qui concerne l'octroi de garanties négatives de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires, la position de certains États dotés d'armes nucléaires et de leurs alliés est tout simplement incompréhensible. Il s'agit de la question la plus mûre inscrite à l'ordre du jour de la Commission du désarmement et d'une exigence fondamentale de la part de l'immense majorité des États non dotés d'armes nucléaires, en attendant que l'on progresse sur la voie du désarmement nucléaire. Ces garanties ne porteraient atteinte à la sécurité d'aucun État doté d'armes nucléaires. La raison de leur opposition à une mesure aussi peu coûteuse tient à la crainte de perdre leur supériorité hégémonique. Ces États dotés d'armes nucléaires devraient s'inspirer du principe cardinal de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à savoir une sécurité égale et non diminuée pour tous au niveau le plus bas d'armement et de forces militaires.

Le Pakistan a participé et contribué activement aux initiatives telles que le processus du Sommet sur la sécurité nucléaire et l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et à son Groupe d'application et d'évaluation. Récemment, le Pakistan a ratifié l'amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et déclaré son adhésion aux Directives applicables aux transferts d'équipements, de matières et de logiciels à double usage dans le domaine nucléaire, ainsi que de technologies connexes, appelé aussi Directives du Groupe des fournisseurs nucléaires. Nos contrôles des exportations sont en totale harmonie avec ceux du Groupe des fournisseurs nucléaires, du Régime de contrôle de la technologie des missiles et du Groupe australien. Afin de donner effet à ces mesures, une division chargée du contrôle des exportations stratégiques fonctionne parfaitement et un bureau de suivi interorganisations chargé de superviser le travail de cette division a été mis en place depuis une décennie. Le Pakistan accorde la plus haute priorité à la mise en place d'un mécanisme optimal de sûreté et de sécurité dans les domaines chimique, biologique et nucléaire. Au fil des ans, nous avons mis en place des mesures de protection physique, de solides structures de commandement et de contrôle et des régimes de réglementation efficaces.

Comme témoignage de son attachement constant à l'objectif de la non-prolifération, le Pakistan a organisé le mois dernier un séminaire régional de deux jours consacré à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Ce séminaire a accueilli 28 participants de 16 pays de la région et des organisations internationales. Il a permis de fournir aux États participants de la région des directives utiles pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004).

Pour terminer, j'aimerais souligner que le Pakistan dispose des qualifications et de l'expérience requises pour faire partie des organismes internationaux de contrôle des exportations. En tant que première étape, nous avons demandé à participer au Groupe des fournisseurs nucléaires. Alors que le Groupe délibère sur les aspects juridiques, techniques et politiques de l'adhésion de pays qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il doit établir des critères transparents, objectifs et non discriminatoires garantissant le traitement égal des États non parties au TNP souhaitant devenir membres du Groupe.

M. Tsymbaliuk (Ukraine) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à m'associer aux orateurs précédents pour adresser mes condoléances aux familles des victimes des explosions qui se sont produites aujourd'hui à Saint-Pétersbourg.

Au nom de la délégation ukrainienne, je tiens à vous féliciter pour votre élection, Madame la Présidente, ainsi que les autres membres du Bureau. Nous attendons avec intérêt la poursuite de nos débats sur des recommandations en vue de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que sur des mesures concrètes de confiance dans le domaine des armes classiques. Nous sommes convaincus que la Commission du désarmement de l'ONU continue de jouer un rôle important au sein de l'ensemble du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement par ses délibérations sur des questions spécifiques relatives aux armes nucléaires et à l'armement classique.

L'Ukraine a toujours été favorable à une approche multilatérale des questions de désarmement et de sécurité internationale. Tout en reconnaissant les difficultés inhérentes à la mise en œuvre des traités internationaux existants et à l'entrée en vigueur de nouveaux traités, nous réaffirmons notre attachement au maintien et au renforcement du régime international actuel de désarmement et de non-prolifération. Il est essentiel que les États dotés d'armes nucléaires et les États qui n'en sont pas dotés participent à ce processus.

Nous considérons nous aussi que l'emploi d'armes nucléaires est la plus grave menace qui pèse aujourd'hui sur l'humanité. L'Ukraine a adopté une démarche volontariste en renonçant à ses capacités nucléaires et en adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en novembre 1994, ainsi qu'en prenant des mesures concrètes pour abandonner l'emploi d'uranium hautement enrichi à des fins civiles par le retrait de tous les stocks existants de notre territoire national, en mars 2012.

En dépit de l'agression militaire russe et l'occupation de ses territoires, l'Ukraine continue de considérer le TNP comme la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Nous fournissons un appui complet pour assurer son application effective, son renforcement ainsi que son universalisation.

L'Ukraine a toujours été favorable à la réduction des arsenaux nucléaires, à l'arrêt de la modernisation des armes nucléaires et à la réduction globale du rôle des armes nucléaires dans les doctrines militaires et stratégiques des États. Il convient de souligner à nouveau que la décision historique de l'Ukraine de renoncer à ses armes nucléaires reposait en premier lieu sur les garanties de sécurité internationales très claires fournies par le Mémorandum de Budapest concernant les garanties de sécurité, signé par l'Ukraine, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Fédération de Russie. Nous considérons que le Mémorandum est valide et doit être respecté par tous ses États signataires.

L'Ukraine appuie l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), dont l'entrée en vigueur représenterait une avancée tangible vers la réalisation du noble objectif d'un monde sûr et pacifique, libéré des armes nucléaires. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer ou ratifier sans plus tarder le TICE, en particulier les États visés à l'annexe 2.

Nous continuons également de souligner que la négociation et la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires sont déterminantes à la fois pour endiguer la prolifération nucléaire et pour faire avancer le désarmement nucléaire. L'Ukraine plaide énergiquement en faveur d'un compromis sur la question des stocks de matières fissiles existants et pour le lancement immédiat de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires dans le cadre de la Conférence du désarmement. À cet égard, nous sommes tout à fait favorables à la création du groupe préparatoire d'experts de haut niveau sur le Traité et attendons de connaître ses conclusions.

En tant que partisan du maintien de la paix et de la sécurité au niveau le plus bas d'armement, notamment classique, l'Ukraine souligne le rôle déterminant joué par la maîtrise des armements, en particulier aux niveaux régional et sous-régional, et, par voie de conséquence, se félicite de toutes les mesures prises dans ce domaine. De même, l'attachement constant de l'Ukraine au renforcement de l'efficacité des mesures de confiance reste inchangé. L'Ukraine partage entièrement les craintes que le commerce illicite, la prolifération et l'utilisation à mauvais escient des armes légères et de petit calibre ne représentent une grave menace pour la sécurité et la stabilité du monde. C'est pourquoi nous estimons que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects constitue un outil important dans les efforts déployés au niveau mondial pour lutter contre cette menace. Nous appuyons la mise en œuvre effective du Programme d'action et de l'Instrument international visant à permettre à tous les États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites.

L'Ukraine accorde une importance particulière à la mise en place de procédures de contrôle efficaces dans le domaine des armes classiques qui répondent à toutes les exigences internationales. L'Ukraine adhère strictement à toutes les résolutions et décisions du Conseil de sécurité, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et au régime international de contrôle créé par l'Arrangement de Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armes classiques et de biens et technologies à double usage.

L'Ukraine salue également l'entrée en vigueur et la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes, en tant qu'instrument global juridiquement contraignant pour l'établissement de règles communes dans ce domaine, empêchant ainsi la prolifération d'armes classiques. Nous continuons de nous porter coauteurs du projet de résolution sur le Traité présenté dans le cadre de la Première Commission.

La question du transfert illicite, de l'accumulation et de l'utilisation à mauvais escient des armes classiques doit continuer de figurer parmi les priorités de la communauté internationale, notamment dans le contexte de la sécurité régionale. L'agression militaire russe contre l'Ukraine, au moyen de forces armées régulières équipées d'armements et de munitions

modernes, a mis gravement en péril le système actuel de maîtrise des armes classiques. La Fédération de Russie poursuit ses transferts massifs de matériels militaires vers notre territoire, tant en Crimée que dans l'est de l'Ukraine. Cela déstabilise de manière délibérée non seulement la sécurité de la sous-région, mais celle de l'Europe tout entière. Nous n'avons pas le droit de sous-estimer ces faits, et nous devrions traiter la question de l'accumulation et de l'utilisation déstabilisatrices des armes classiques au plus haut niveau de responsabilité.

M^me^ Rodriguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine appuie pleinement la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi que du représentant d'El Salvador au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Nous vous félicitons, Madame la Présidente, pour votre élection à la tête de la Commission du désarmement durant la session de fond de cette année. Nous félicitons également les autres membres du Bureau et les Présidents des Groupes de travail. Nous leur souhaitons plein succès dans l'exercice de leurs responsabilités et les assurons de notre coopération. Nous espérons qu'en cette dernière année du cycle actuel des discussions, la Commission enregistrera des progrès importants et que ses délibérations aboutiront à un accord sur des recommandations concrètes concernant les points à l'ordre du jour, en vue de les soumettre à l'Assemblée générale.

Je profite de l'élan suscité par la première session de la Conférence des Nations Unies chargée de négocier un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, qui s'est tenue la semaine dernière, pour réitérer l'appel lancé aux États dotés d'armes nucléaires et aux autres États protégés par ce qu'on appelle le bouclier nucléaire afin qu'ils fassent preuve de volonté politique et d'engagement à l'égard de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, et qu'ils prennent les premières mesures dans ce sens au cours des travaux de la présente session de la Commission du désarmement.

Il est préoccupant de constater que certains États continuent de moderniser leurs arsenaux et de mettre au point, notamment par le biais d'essais sous-critiques, de nouveaux types d'armes nucléaires, essayant ainsi d'en légitimer la possession dans le cadre d'une politique de dissuasion ou d'un concept de sécurité pour le moins douteux. Nous sommes inquiets également de constater le déploiement d'armes nucléaires sur le territoire d'États qui n'en sont pas détenteurs. Tout cela constitue une violation manifeste du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en particulier de l'article VI du Traité et des accords réalisés aux conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010.

Nous regrettons que trois pays aient empêché la réalisation d'un consensus sur le document final de la neuvième Conférence d'examen du TNP, malgré la volonté politique et de la détermination d'aller de l'avant manifestées par l'immense majorité des États parties au Traité. L'échec de la Conférence a souligné l'impérieuse nécessité d'entamer des négociations multilatérales, dans le cadre des Nations Unies, en vue de la conclusion rapide d'une convention visant à interdire toutes les armes nucléaires en vue de leur élimination complète.

Nous déplorons que l'on n'ait pu se mettre d'accord sur la tenue d'une conférence internationale sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. La création d'une telle zone apporterait une contribution importante à la réalisation de l'objectif de désarmement nucléaire et marquerait une étape décisive dans le processus de paix dans cette région. Une fois de plus, nous demandons instamment que cette conférence se tienne sans plus tarder.

Face à la lourde menace que représente l'existence d'armes nucléaires pour la survie de l'espèce humaine, nous réitérons qu'il importe d'utiliser toutes les enceintes, y compris les sessions de la Commission, ainsi que les travaux du Groupe de travail chargé de formuler des recommandations en vue d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires, afin de progresser sur la voie de l'interdiction et de l'élimination complète de ces armes.

Nous rappelons que l'Assemblée générale, avec l'appui de l'immense majorité des États Membres, a appelé à la convocation d'une conférence internationale de haut niveau, au plus tard en 2018, pour examiner les progrès accomplis dans le domaine du désarmement nucléaire. Cette réunion permettra d'envisager les voies et moyens d'éliminer les armes nucléaires dans les plus brefs délais, afin que nous puissions convenir d'un programme par étapes, suivant un calendrier spécifique, en vue de l'élimination complète des armes nucléaires.

Nous soulignons également que la célébration, le 26 septembre, de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, offre une

occasion importante de sensibiliser la communauté internationale au danger de ces armes.

Il est temps que le désarmement nucléaire cesse d'être un objectif sans cesse reporté et relégué au second plan. Mon pays a souligné à maintes reprises que la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires par des États ou des individus serait leur interdiction et leur élimination complètes, sous un strict contrôle international. À ce propos, nous estimons que l'adoption d'un traité d'interdiction n'est qu'une étape intermédiaire et que des négociations dans ce sens devraient conduire à l'adoption d'une convention globale prévoyant l'élimination des armes nucléaires suivant un calendrier spécifique et sous stricte vérification internationale. Ce serait la seule manière de garantir un désarmement nucléaire total, efficace, irréversible, transparent et non discriminatoire.

Nous réaffirmons le droit inaliénable des États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination et conformément aux articles I, II, III et IV du TNP. De plus, nous réaffirmons l'engagement de toutes les parties au Traité de faciliter la participation à un échange d'équipements, de matériel et d'informations scientifiques et technologiques aux fins de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

En ce qui concerne la question des mesures concrètes de confiance dans le domaine des armes classiques, nous estimons que de telles mesures volontaires sont un moyen de renforcer la paix et la sécurité internationales et doivent être adoptées en stricte conformité avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, dans le respect des préoccupations spécifiques des États en matière de sécurité. Nous reconnaissons la contribution des mesures de confiance au désarmement et à la maîtrise des armements, mais nous soulignons néanmoins qu'elles ne sauraient se substituer au désarmement.

Nous soulignons également la contribution au renforcement de la confiance apportée par la proclamation de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que zone de paix, au deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à La Havane en janvier 2014. Nous demandons que soit respectée cette proclamation, qui reflète les principes de respect et de fraternité entre nos pays. En vertu de cette proclamation, et compte tenu du fait que l'imposition de bases militaires sans le consentement des peuples concernés sape la confiance dans le domaine des armes classiques, nous exigeons la restitution du territoire illégalement occupé par la base navale de Guantánamo, contre la volonté du peuple cubain.

Enfin, notre délégation redit sa volonté de travailler activement afin que le présent cycle de la Commission du désarmement s'achève sur des recommandations spécifiques concernant les points inscrits à son ordre du jour.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens d'emblée à vous adresser mes félicitations, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'ONU. Je félicite également les Présidents des deux Groupes de travail, la Bulgarie et le Venezuela, de leur élection.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, du Cameroun et du Qatar, au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes, respectivement.

Nous tenons à exprimer nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple russes à la suite de l'attentat commis récemment à Saint-Pétersbourg.

Le Soudan participera de manière positive et active aux délibérations de la Commission du désarmement de l'ONU. Ma délégation tient à souligner l'importance du rôle joué par la Commission du désarmement, en tant qu'organe spécialisé chargé de mener des délibérations constructives aboutissant à des décisions et recommandations concrètes et contraignantes pour tous, permettant ainsi au mécanisme des Nations Unies pour le désarmement de faire des progrès et de renforcer la paix et la sécurité dans le monde entier. Il n'y aura pas de paix et de sécurité dans le monde tant que des armes de destruction massive continueront de menacer l'humanité tout entière. Il est regrettable que le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement ait subi des revers durant la décennie écoulée.

La poursuite de la mise au point par les États développés de technologie nucléaires, biologiques et chimiques et la rivalité entre ces États sont des phénomènes dangereux, même en invoquant la dissuasion préventive et le renforcement de la sécurité nationale, en dépit de tous les traités et instruments internationaux interdisant de telles pratiques. Ma délégation souligne l'importance du désarmement et de la non-prolifération nucléaires pour la réalisation de la paix et de la sécurité internationales. Nous exprimons

notre inquiétude devant le non-respect par les États dotés d'armes nucléaires de leurs engagements à cet égard.

Nous constatons l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, qui n'a pas abouti à un document final en raison de l'impossibilité à dégager un consensus sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, au risque de compromettre la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. Nous invitons les États qui n'ont pas ratifié le Traité de Pelindaba à le faire dans les plus brefs délais. Nous réaffirmons le droit légitime de tous les États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et pour la recherche scientifique.

Le Soudan est un partenaire actif des efforts mondiaux de désarmement. Il a fait partie des premiers pays à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et a été à l'avant-garde des efforts visant à faire de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires, en vertu du Traité de Pelindaba. Nous avons aussi été un des premiers signataires du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, auquel nous avons adhéré en 2004. En outre, le Soudan a approuvé le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce des armes légères sous tous ses aspects et a participé à tous les ateliers régionaux et conférences internationales sur le sujet.

Outre son attachement au désarmement nucléaire, le Soudan attache une importance particulière à la question des armes légères et de petit calibre. En effet, comme de nombreux autres petits pays dans le monde, il souffre du phénomène de la prolifération de ces armes, qui aggravent les conflits régionaux et font chaque année des milliers de morts. Elles ont des répercussions sur les questions économiques, qui sont déjà complexes du fait de catastrophes naturelles telles que la désertification et la sécheresse résultant des changements climatiques. Étant donné la diminution des pâturages et des sources d'eau, la prolifération des armes est devenue un signe de puissance pour ceux qui vivent dans notre région. Voilà pourquoi, conscient des risques liés à ce phénomène, mon Gouvernement s'est engagé à lutter contre ces types d'armes.

Par ailleurs, le Soudan participe activement à toutes les conférences régionales et internationales et s'emploie à renforcer l'action de son bureau national de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Nous sommes convaincus qu'il existe un lien entre la prolifération de ces armes et la criminalité organisée, le trafic de drogue et le terrorisme.

Le Soudan est aux avant-postes des efforts multidisciplinaires entrepris par la Ligue des États arabes, le Groupe des États d'Afrique et d'autres organisations régionales – ainsi que des efforts bilatéraux déployés avec les pays voisins – en vue de protéger les frontières et d'assurer un contrôle douanier. Lorsque ces efforts ont été réexaminés, nous avons constaté que la lutte contre la prolifération de ces armes doit commencer par les pays qui les fabriquent et non par les pays qui souffrent seulement de ce phénomène. Les pays qui fabriquent ces armes doivent s'engager à ne pas fournir ces armes à des groupes ou des individus. C'est à la fois nécessaire et vital. Une assistance technique doit être fournie aux pays touchés par ce fléau, conformément au Chapitre II du Programme d'action des Nations Unies.

Enfin, nous convenons tous que la Déclaration de Genève de 2006 sur la violence armée et le développement a mis en exergue le lien existant entre le développement et les conflits armés. Cet aspect doit être pris en compte par le Conseil de sécurité lorsqu'il traite de conflits dans des pays en développement et d'opérations de maintien de la paix. Les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion doivent primer sur d'autres questions portant sur des zones de conflits existantes. C'est pourquoi il importe d'insister également sur la dimension développement, le point commun de nombreux conflits étant le manque de ressources et de développement, auquel s'ajoutent des catastrophes naturelles telles que la désertification et la sécheresse liées aux changements climatiques.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit sur la liste pour la présente séance.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux délégations que le nombre des interventions faites dans l'exercice du droit de réponse par une délégation à une séance donnée doit être limité à deux par point de l'ordre du jour et que la durée de la première intervention doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde à cinq minutes.

M. Robatjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je prends la parole afin d'exercer mon droit de réponse.

Je rejette les allégations et les mensonges du représentant du régime israélien à l'encontre de l'Iran. Il n'est pas surprenant que les responsables du régime israélien ne connaissent pas de limite dans leurs mensonges et lancent des campagnes de désinformation contre l'Iran afin de détourner l'attention sur les menaces émanant des actes déstabilisateurs d'Israël et de sa politique au Moyen-Orient. Un pan entier de l'histoire du régime israélien est jalonné d'actes d'agression majeurs contres ses voisins et d'autres pays dans la région du Moyen-Orient et au-delà – au moins à 14 reprises depuis 1948.

En outre, Israël continue de bafouer tous les régimes internationaux régissant les armes de destruction massive en refusant d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Ainsi, Israël est le seul obstacle à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive. En effet, les armes nucléaires aux mains de ce régime représentent l'une des plus grandes menaces pour la sécurité de tous les États au Moyen-Orient, ainsi que pour le régime de non-prolifération.

Le représentant du régime israélien a évoqué la nécessité de respecter les obligations internationales. Il devrait se rappeler que son régime a violé avec arrogance et de manière flagrante au moins 86 résolutions – je dis bien 86 résolutions – adoptées par le Conseil de sécurité entre 1948 et 2016, à la suite d'actes d'agression et d'occupation de la part d'Israël, d'atrocités et de crimes de guerres tout à fait attestés commis contre les peuples palestinien et libanais. Du fait de ce terrible bilan, le régime israélien ne dispose d'aucune autorité morale ni crédibilité pour juger du respect par les autres pays des résolutions du Conseil de sécurité.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer notre sympathie et notre solidarité aux dirigeants, au Gouvernement et au peuple de Fédération de Russie, notre amie, et notre sympathie et nos plus sincères condoléances aux familles des victimes.

Le représentant de l'entité israélienne a fait ce matin une déclaration qui fait peu de cas de toutes les normes et nous a surpris par hypocrisie et ses mensonges et par les accusations lancées contre d'autres États. Comme on le sait, ceux qui vivent dans des maisons de verre ne devraient pas lancer de pierres. Nous savons tous que l'entité israélienne a introduit le terrorisme, ainsi que des armes nucléaires, chimiques, biologiques et radiologiques dans notre région. Il fournit tout type d'aide, d'armes, de munitions, de renseignements et de technologie aux groupes terroristes en Syrie, en particulier à Daech, au Front el-Nosra et à leurs affiliés, ainsi que des produits chimiques toxiques et de la formation sur leur utilisation. Comme on le sait, ce régime viole toutes les résolutions du Conseil de sécurité contre le terrorisme.

Tous les rapports, enquêtes et études confirment qu'au Moyen-Orient, le protectorat israélien est le seul pays à posséder un arsenal nucléaire. Il détient également le plus grand arsenal d'armes chimiques et biologiques, ainsi que leurs vecteurs, dont la portée va au-delà du Moyen-Orient. Des rapports internationaux ont confirmé également, au-delà de tout doute, l'utilisation par Israël d'armes biologiques et chimiques à plusieurs reprises contre les populations de la région – en Syrie, au Liban et en Palestine - et qu'il utilise du phosphore blanc et de l'uranium depuis 1948 à ce jour.

Convaincue que l'utilisation d'armes de destruction massive, y compris d'armes chimiques, est inacceptable et non éthique et doit être condamnée, et qu'il importe de créer une zone exempte d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires, et dans le but de prouver au monde entier sa volonté de s'opposer à toute utilisation d'armes chimiques, mon pays a adhéré à la Convention sur les armes chimiques et œuvré à leur destruction. En 2003, quand il siégeait au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent, mon pays a proposé un projet de résolution visant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires. Toutefois, les efforts de la Syrie ont été entravés par un pays influent au sein du Conseil du sécurité qui a menacé de faire échouer le projet de résolution.

Dans sa déclaration ridicule et théâtrale, le représentant d'Israël a désespérément tenté d'induire en erreur la Commission du désarmement par des allégations fausses et sans fondement dans le but de détourner l'attention des risques liés aux armes nucléaires d'Israël, de son manque de respect à l'égard des résolutions sur la non-prolifération nucléaire, du fait qu'il n'est toujours pas partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et qu'il n'a pas placé ses installations nucléaires sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En outre, Israël a

refusé de devenir partie aux traités interdisant les armes de destruction massive, qu'il s'agisse d'armes chimiques ou biologiques. Comme c'est souvent le cas lorsqu'Israël est en position de faiblesse et de fragilité, nous voyons les représentants du régime proférer des mensonges , confondre les questions, transformer complètement la vérité et fuir ses responsabilités concernant les attaques et les crimes commis par le régime.

Il est de notoriété publique que des officiers israéliens sont responsables de trafics illégaux d'armes légères et de petit calibre. Il suffit d'aller voir dans les zones de tension dans le monde pour constater que ce sont les Israéliens qui y sont les trafiquants illégitimes d'armes.

La séance est levée à 12 h 50.